

Les dentistes en grève lundi

Les dentistes contestent à leur tour l'assurance-maladie. Un communiqué précise qu'en vue de "clarifier une situation qui semble très confuse pour le public en général", l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec tient à faire savoir qu'aucun soin dentaire ne sera prodigué en cabinet privé à compter de lundi prochain.

C'est le président de l'ACDQ, le Dr Hubert Labelle, qui a fait cette mise au point, hier soir, après avoir communiqué avec les représentants des dentistes dans tout le Québec.

Dans la déclaration qu'elle a fait parvenir aux médias d'information, l'ACDQ exprime l'espoir qu'après l'entrée en vigueur de la loi de l'assurance-maladie le 1er novembre, "le public comprendra qu'aucun soin dentaire ne sera assuré dans les bureaux de dentistes".

Seuls certains soins de chirurgie de la bouche seront assurés, a précisé le Dr Labelle, et ce, à condition que l'hospitalisation soit nécessaire.

L'ACDQ dit cependant continuer ses négociations avec le gouvernement, en vue de conclure une entente dans le plus bref délai.

Bourassa affirme qu'il n'y a pas de dissension au sein de son cabinet

par Gilles DAoust

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Que les rumeurs de dissension au sein de mon cabinet viennent d'Ottawa, de Moscou, de Paris ou de Londres, elles sont fausses.

Trouvez-moi un seul exemple ou un mot ou un iota de déclaration d'un ministre qui peut donner foi à ces rumeurs de dissension. On peut dire n'importe quoi ces temps-ci. On en dit beaucoup. Mais c'est faux.

C'est en ces termes que le premier ministre Robert Bourassa a répondu avec un inhabituelle véhémence et un visible agacement aux récents articles parus dans l'hebdomadaire Québec-Press et LA PRESSE selon lesquels la crise Laporte-Cross qu'a dû traverser le cabinet provincial l'avait profondément divisé. LA PRESSE soutenait en particulier, à l'aide d'informations en provenance d'Ottawa, que c'est cette menace de division au sein du cabinet Bourassa qui avait donné une portée soudaine aux fameuses rumeurs de gouvernement parallèle.

Néanmoins, hier, lors de la conférence de presse, M. Bourassa devait donner des explications assez laborieuses touchant le nombre de ministres qui furent présents aux diverses séances où les principales décisions concernant l'affaire Cross-Laporte et la Loi des mesures de guerre furent prises.

La majorité

Après s'être aventuré dans diverses phrases plutôt obscures, le premier ministre finit par affirmer catégoriquement que la majorité et même presque tous ses ministres à part deux ou trois exceptions furent présents à ces réunions importantes.

"Je ne conteste pas la bonne foi de ceux qui écrivent des articles, a dit d'autre part M. Bourassa. Mais s'il y avait eu une crise, il y aurait eu des démissions. Il n'y en a pas eu. C'était une crise sans précédent pour un gouvernement et il y a eu une solidarité qui s'est manifestée du début à la fin. C'est bien beau d'émettre des hypothèses de dissension. Mais sur quoi se base-t-on?"

Voir BOURASSA en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 30 octobre 1970, 86e année, no 252, 46 pages, 4 cahiers

★★ 10¢

Un groupe de l'UN veut Wagner pour chef

par Claude BEAUCHAMP

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Union nationale espère, plus que jamais, séduire le juge Claude Wagner et l'attirer comme chef.

Et, l'ancien ministre de la Justice du Québec et candidat défait au leadership du parti libéral accepte avec plaisir d'être courtisé.

C'est la certitude qui se dégage des événements entourant la préparation de la session extraordinaire des parlementaires, des ex-parlementaires et des ex-candidats de l'Union nationale qui se tiendra à Québec les 3, 4 et 5 novembre prochain et de la réunion du bureau du Conseil national du parti qui aura lieu le 6 novembre.

Selon des renseignements non contredits, il y a eu, au début du mois d'octobre, une rencontre entre un groupe d'organisateur de l'Union nationale et l'ancien ministre de la Justice dans le cabinet Lesage au sujet de la possibilité qu'il se porte candidat à la succession de M. Jean-Jacques Bertrand, qui a annoncé sa retraite de la vie politique.

Devant l'insistance de ses admirateurs, M. Wagner, selon les renseignements recueillis, aurait répondu :

"Prouvez-moi que je suis vraiment désigné et j'irai."

Congrès de l'UN

C'est dans des termes presque identiques à ceux que l'on prête à M. Wagner que l'ancien ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a exposé la possibilité que M. Wagner soit sur les rangs au prochain congrès de leadership de l'UN.

"Un congrès de leadership, a dit M. Cloutier à quelques journalistes qui l'ont interrogé à ce sujet hier soir, est ouvert à tout le monde. M. Wagner

possède encore de sérieux appuis au sein de la population québécoise et jouit d'une excellente image, surtout dans le climat trouble actuel. S'il se sent supporté par une masse de Québécois, peut-être M. Wagner décidera-t-il de faire un retour à la politique?"

Nommé par l'UN

M. Wagner est retourné sur le banc, en mars dernier, après sa défaite aux mains de M. Robert Bourassa à la direction du Parti libéral du Québec. Il a donc été nommé juge de la Cour des

Voir WAGNER en page A 6



- Québec n'a pas l'intention de payer pour l'armée — page A 2
- Perquisition chez John Manolesco Inc. — page A 3
- Yvan Cournoyer blessé à une cheville — page B 1
- Gerald Regan devient premier ministre de Nouvelle-Ecosse — page B 10
- Les USA rejettent la résolution afro-asiatique sur le Moyen-Orient — page C 6



Réunion de l'OTAN à Ottawa

Les délégués à la conférence de planification nucléaire de l'OTAN, réunis à Ottawa pour deux jours, ont tenu hier leur première session. Nous apercevons à l'extrême gauche, le

président de la conférence, M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'OTAN, discutant avec le ministre de la Défense du Canada, M. Donald MacDonald.

— Nos informations en page C 6

La libération des prisonniers aurait incité au terrorisme selon Bourassa

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a déclaré, hier, que la libération des 23 prisonniers, telle que réclamée par les ravisseurs de MM. Cross et Laporte, aurait pu inciter plusieurs centaines d'individus à devenir des terroristes actifs,

militant au sein du Front de libération du Québec.

D'après M. Bourassa, qui donnait sa conférence de presse hebdomadaire, c'est en raison de cet autre "danger" évoqué par les forces policières que le gouvernement aurait décidé de demander à Ottawa d'adopter la Loi des mesures de guerre.

Le chef du gouvernement québécois a

fourni cette précision en réponse à un journaliste qui venait de lui demander de communiquer de plus amples informations sur les motifs justifiant la requête du Québec.

Crainte de la police

M. Bourassa a dit qu'au moment des négociations entre le gouvernement et

le FLQ en vue de faire libérer MM. Cross et Laporte les forces policières avaient manifesté leur crainte que la libération des prisonniers augmente le nombre des terroristes.

"Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le

Voir LIBERATION en page A 6

Pas de nouvelle des terroristes, mais les criminels prennent la relève

La trêve que les criminels de la région métropolitaine semblaient avoir déclarée depuis le début de l'affaire Cross-Laporte et l'imposition des mesures de guerre a été brusquement déchirée au cours des dernières 24 heures.

Le bilan: — Un individu abattu au moment où il semblait sur le point de voler une voiture de la police et deux de ses présumés complices coffrés.

— Un épicier tué à Laval en tentant de défendre son établissement contre trois bandits.

— Deux enfants enlevés et soumis à des sévices sexuelles.

— Quatre vols à main armée dans la métropole.

Bandit abattu

Un jeune agent de la police de Montréal, de faction hier soir devant l'édifice de l'Aide à la Jeunesse, sur la 9e avenue entre le boulevard Rosemont et la rue Bellechasse, a abattu un individu qui s'appropriait, semble-t-il, à voler une voiture non-identifiée de la Sûreté montréalaise.

Selon le sergent-détective Rajotte, de la Section des enquêtes criminelles, une "Chrysler" de modèle récent, avec à son bord trois passagers, est venue se stationner entre deux voitures, à quelques 150 pieds du policier. Le chauffeur est alors descendu, ne remarquant pas la présence du policier, et il a tenté d'ouvrir la portière de la voiture stationnée derrière la sienne. N'y parvenant pas, il s'est dirigé vers la "Chevrolet" non verrouillée de la police de Montréal.

Voir TERRORISTES en page A 6

Inculpations de trahison et de sédition

OTTAWA (PC) — Certains membres du Front de libération du Québec seront inculpés de trahison et de sédition, a-t-on appris de bonne source, jeudi soir.

Ces personnes pourraient être accusées du crime de trahison en vertu de l'article 46 du Code pénal. Voir INCULPATION en page A 6

La nomination de Cournoyer: "un geste de ralliement"

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre Robert Bourassa a justifié hier la nomination de M. Jean Cournoyer (un ancien député unioniste) au poste de ministre du Travail, en invoquant d'abord la nécessité "de poser un geste de leadership", de non-partisanerie, un geste de ralliement des Québécois qui sont prêts à servir les intérêts québécois dans la présente situation; et par la compétence de l'ancien député UN de St-Jacques dans le domaine du travail, où persistent des problèmes urgents.

Voir COURNOYER en page A 6

● Les militants libéraux comprendront-ils le message de ralliement de Bourassa?

— page A 2

Un incendie force Nixon à fuir en pyjama

SAN CLEMENTE, Californie (UPI)

— Le président Richard Nixon a dû évacuer sa demeure en pyjama, cette nuit, à la suite d'un léger incendie qui a pris naissance dans le foyer surchauffé de sa salle d'étude.

Le président Nixon, qui venait à peine de se mettre au lit, a été éveillé par son valet de chambre.

Selon l'agent de presse du président, les flammes n'ont que léché un mur de la salle d'étude, une étincelle ayant enflammé une tapisserie en laine.



Ensoleillé aujourd'hui se couvrant dans la soirée et dans le courant de la nuit. Demain, généralement nuageux avec averses locales. Les températures se maintiendront un peu en-dessous de la normale.

Max. 55° Min. 40° • Détails à la page A 6

Belvedere

Les fumer, c'est les aimer.

(Filtre ou Menthol)

loto québec

Achetez maintenant Inter-Loto Octobre 2.00

Les militants libéraux comprendront-ils comme les députés le message de ralliement de Bourassa

une analyse de



QUEBEC — Le premier ministre et chef du parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a pris un risque considérable, surtout du point de vue partisan, en nommant à la succession de M. Pierre Laporte comme ministre du Travail un ancien ministre du gouvernement défait de l'Union nationale, M. Jean Cournoyer.

Il faut que M. Bourassa porte en très haute considération la compétence de M. Cournoyer dans le domaine des relations du travail ou qu'il n'ait vraiment confiance en aucun de ses députés pour préférer l'ancien député unioniste de St-Jacques, battu dérisoirement par le plus jeune député de l'histoire du Québec, le péquiste Claude Charron, à chacun des 70 libéraux élus le 29 avril dernier.

La précaution oratoire de dire qu'il "n'avait que l'embaras du choix parmi sa députation pour trouver un bon ministre du Travail" ne trompe évidemment personne. Car alors, pourquoi ne pas l'avoir nommé au lieu de laisser croire qu'au contraire il lui a fallu pincer

non seulement à l'extérieur de sa députation mais encore dans un parti adverse pour obtenir l'homme dont le gouvernement a absolument besoin dans les circonstances (conflit de la construction, proximité de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public, négociations avec Ottawa, etc.).

M. Cournoyer était jusqu'à hier, en dépit de sa défaite aux dernières élections, le principal conseiller légal et législatif de l'Opposition officielle.

Justification

La justification a posteriori conçue par M. Bourassa et ses conseillers pour tenter de cacher qu'il avait absolument besoin des lumières de M. Cournoyer pour ne pas s'embourber dans le domaine du travail est double: 1) "geste de non-partisanerie" est justifiée dans les circonstances actuelles et 2) la période difficile actuelle impose au premier ministre de "faire preuve de leadership et de poser des gestes sans précédent".

Ici non plus, personne n'est dupe de la spontanéité de tels arguments car M. Bourassa n'a certes pas voulu avoir l'air de dire que pour asseoir son "leadership" au sein du gouvernement et du parti, le meilleur moyen était d'imposer aux siens un ancien adversaire politique, si peu partisan cet homme eût-il été.

Le chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, avec qui M. Bourassa a d'ailleurs personnelle-

ment communiqué avant de faire sa demande à M. Cournoyer, n'a pas été lent à réagir en soulignant, dans un communiqué émis hier soir, que son parti ne se sentait pas du tout diminué par le geste du gouvernement libéral obligé de venir chercher, quelques mois à peine après la prise du pouvoir, un homme de cette équipe d'incompétents tant décriés au cours de la campagne électorale du printemps dernier.

Hier, au cours de sa conférence de presse, sans doute autant pour faire plaisir à M. Bertrand, que pour piquer le Parti québécois, M. Bourassa a été très gentil envers l'Union nationale en qualifiant ce parti de principal d'opposition par "la qualité et l'expérience des hommes qui la composent".

Malaise

Le malaise — car malaise il y a — qu'a causé au sein de la députation libérale la décision de M. Bourassa de faire appel aux services de M. Cournoyer risque de s'étendre à l'ensemble du parti. C'est, en tout cas, ce que craignent les députés eux-mêmes.

Les membres du caucus libéral ont finalement accepté, à contre-cœur, la décision de M. Bourassa.

Il ne fait en effet aucun doute que M. Bourassa a imposé, à une partie importante de son caucus, la nomination de M. Cournoyer et c'est ce que M. Bourassa a décrit au cours de sa conférence de presse comme

une "preuve de leadership". Malheureusement pour lui, les deux choses ne sont pas synonymes.

La députation libérale ne met pas en doute la compétence ou l'intégrité de M. Cournoyer mais elle s'inquiète à la pensée que la population puisse imaginer qu'il n'y a pas d'hommes assez valables au sein du caucus pour accéder à ce poste.

"Je crains les répercussions politiques de la nouvelle décision de M. Bourassa, nous a confié un député libéral. Lorsque nous avons été porté au pouvoir, M. Bourassa a cherché un ministre de l'Éducation à l'extérieur de nos rangs, et, n'ayant pu en trouver, il a choisi M. Guy St-Pierre, qui s'est avéré une révélation. Mais l'idée est restée chez nos partisans que M. Bourassa considérait au départ qu'il n'y avait personne d'assez bon chez nous pour ce poste.

"A son premier remaniement ministériel, a continué le député, M. Bourassa ne procède qu'à un réaménagement des tâches au sein des ministères en place et ne trouve personne d'assez valable pour accéder au cabinet et réduire le nombre de ministères jumelés.

"Cette fois, il va chercher un membre de la "bande d'incompétents" que notre "dynamique équipe de jeunes administrateurs" a délogé du pouvoir. Nos militants vont être bien contents, a-t-il conclu ironiquement.

Les militants de la base

Chez la plupart des députés que nous avons interrogés hier, qui, eux, se sont plus ou moins ralliés avec plus ou moins de résistance à la décision de M. Bourassa, la plus grande crainte est en effet de subir les foudres de leurs partisans au niveau local.

M. Bourassa court donc le risque de l'appui d'un certain nombre de ses députés ne soit que temporaire ou superficiel si la pression des militants devient trop forte.

Cette éventualité est d'autant plus plausible si, comme on semble le croire dans la Vieille capitale, M. Bourassa n'a pu imposer son choix qu'après une opération de marchandage qui s'est soldée par l'accession au cabinet à titre de ministre d'Etat, chargé des bills privés, d'un des plus fidèles supporters de feu Pierre Laporte, M. Roy Fournier, député de Gatineau, et par le maintien, en dépit de son comportement malheureux des dernières semaines à l'égard de la presse parlementaire, à ses fonctions de whip en chef et de président du caucus libéral de M. Louis-Philippe Lacroix, qui fut le principal organisateur de la campagne au leadership de M. Laporte contre M. Bourassa en janvier dernier.

Le premier ministre a dû avouer, au cours de sa conférence de presse d'hier, que ça lui a pris "plusieurs heures" avant de convaincre son groupe parlementaire de la nécessité de sa décision.

Un autre signe de l'impopularité au sein du parti du geste de M. Bourassa est le fait qu'il a dû se prévaloir d'une mesure extraordinaire prévue dans les règlements du Parti libéral pour imposer son choix à l'association libérale du comté de Chambly où se présentera M. Cournoyer au cours d'une prochaine élection partielle.

Le premier ministre a expliqué qu'il a rencontré avant-hier soir "un groupe de membres de l'exécutif du comté de Chambly, en vertu de l'article 27 des règlements du parti qui donne au chef du parti le droit de désigner un candidat dans une période grave ou sérieuse". Je leur ai fait part de ma décision, a dit l'actuel ministre M. Bourassa, et ils l'ont acceptée.

Ce n'est pas la première fois que, pour une raison ou une autre, la direction du parti parachute un candidat mais, le plus souvent, elle réussit à convaincre les instances locales du parti d'inviter elles-mêmes l'homme choisi à se faire leur porte-étendard.

La grande Inconnue est donc de savoir si le message que M. Bourassa a fait comprendre à ses députés, c'est-à-dire la nécessité de "poser un geste de ralliement des Québécois et de faire preuve de leadership", se rendra dans le sens désiré jusqu'aux militants.

À Québec on s'attend que les dépenses de l'armée soient assumées par Ottawa

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

QUEBEC — En dépit des informations communiquées par M. Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, s'attend à ce que ce soit Ottawa qui défraye la note pour les dépenses qu'entraîne la présence de l'armée au Québec.

M. Bourassa a exprimé cet avis, hier en commentant les renseignements communiqués mercredi à ce sujet par M. Trudeau à la suite d'une question du député conservateur de Joliette, M. Roch Lasalle.

On sait que M. Trudeau a signalé qu'en vertu des dispositions de la Loi de la défense nationale, la province,

qui fait appel à l'armée, doit elle-même assumer les frais et dépenses qu'occasionne le déplacement des forces canadiennes.

"Selon mon interprétation et celle qui sera — je l'espère — partagée par le gouvernement fédéral, a dit M. Bourassa, il ne s'agit là que des dépenses extraordinaires occasionnées par de tels déplacements; théoriquement, peut-être qu'en vertu de la loi la province doit payer, mais dans le passé, dans les cas où c'est arrivé, les informations qui me sont données m'indiquent qu'il n'y a jamais eu de réclamations par le gouvernement fédéral."

M. Bourassa a ajouté qu'en raison de cette interprétation et de ce qui s'est produit dans le passé les informations

selon lesquelles Québec aurait à payer la note ne sont pas fondées.

M. Bourassa a fait connaître son avis peu après que le Ralliement des créditistes eut émis un communiqué dans le but de protester contre les propos de M. Trudeau donnant à croire que le Québec devra assumer les frais de la présence de l'armée.

D'après le Ralliement des créditistes, ce serait une injustice que de faire payer aux Québécois la présence de l'armée.

"L'armée, dit le Ralliement des créditistes, est une institution nationale qui appartient à tous les Canadiens. Son entretien, sa formation, son équipement, son administration, sont payés par les taxes et les impôts des ci-

toyens de tout le pays, y compris les citoyens du Québec.

"Faire payer à ces derniers les frais de la présence de quelques milliers de militaires, qui pour la plupart étaient déjà stationnés dans des camps militaires situés au Québec, équivaudrait à une double taxation.

"Le peuple du Québec, conclut le communiqué, accepte de bon cœur la présence de son armée chez lui, mais il n'acceptera pas de défrayer la note deux fois."

Retrait

En ce qui a trait au retrait de l'armée, M. Bourassa a dit qu'il ignore toujours à quel moment son gouvernement pourra prendre une décision à ce sujet.

M. Lacroix conserve ses fonctions mais est prié de plus faire de déclarations

QUEBEC — M. Louis-Philippe Lacroix demeurera chef du caucus des députés libéraux et whip en chef du parti libéral mais ne fera plus de déclarations publiques.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa lors d'une conférence de presse où il tentait de justifier les multiples déclarations véhémente faites par son député des Iles-de-la-Madeleine contre les journalistes en général, surtout les courriéristes parlementaires, qu'il a qualifiés d'être des défenseurs du Parti québécois, d'être des "c... de chiens" et même accusé d'être en partie responsables de l'assassinat de M. Pierre Laporte.

Peu après la conférence de M. Bourassa, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, devait se rendre à la Tribune de la presse, rencontrer les journalistes et leur assurer qu'il publierait dès aujourd'hui une déclaration annonçant que ces derniers bénéficieraient désormais de la protection policière, en raison des mouvements de haine qu'ont soulevés à leur endroit les propos du député Lacroix.

Sans désavouer son député, le premier ministre Bourassa a déclaré hier qu'il n'approuvait aucun des propos que M. Lacroix avait tenus.

M. Bourassa a fait état de ses sympathies personnelles envers les journalistes en général et a ajouté que M. Lacroix avait dû certainement prononcer des paroles "qui avaient dépassé sa pensée".

"M. Lacroix ne parlait que pour lui, a dit le chef du gouvernement. Il ne parlait pas au nom du caucus".

Le premier ministre a déclaré qu'il avait déjà eu des entretiens avec M.

Lacroix au sujet des propos qu'il avait tenus et qu'il le rencontrerait de nouveau pour étudier avec lui le transcript des interviews qu'il a accordés à la radio.

"Je crois cependant, a ajouté le premier ministre, que M. Lacroix a dit par la suite, à la radio, qu'il regrettrait d'avoir à utiliser de telles expressions et que ces expressions n'étaient pas celles qu'un homme politique doit tenir. M. Lacroix m'a dit lui-même que ses paroles avaient dépassé sa pensée".

M. Bourassa a affirmé qu'il était en désaccord avec les paroles de M. Lacroix touchant la possible responsabilité des journalistes dans la mort de M. Laporte. Il s'est dit également en désaccord avec les prétentions de son whip-en-chef d'effectuer "un nettoyage" à la Tribune parlementaire.

Le premier ministre a affirmé que s'il y avait un chef politique qui ne s'était jamais plaint des journalistes c'était bien lui. "Jamais, a-t-il dit, contrairement peut-être à tous les autres chefs politiques, je ne me suis plaint d'une nouvelle qui avait été faite par les journalistes. Le passé démontre le respect que j'ai pour la galerie de la presse et l'ensemble des journalistes.

M. Bourassa a cependant répété, comme il l'avait fait récemment, que certains journaux publiaient des "calomnies" ou "faussetés", surtout les journaux engagés, mais qu'il n'avait jamais soulevé de "question de privilège" à ce propos, bien qu'il soit normal, comme chef d'Etat et chef de parti, qu'il dénonçât certaines "calomnies" de la presse.

M. Bourassa a admis que les propos de M. Lacroix étaient de nature à créer certains risques pour les journalistes.

Il n'a cependant été nullement question, semble-t-il, pour M. Bourassa, de demander à M. Lacroix qu'il fasse des excuses aux journalistes ou retire ses paroles, bien qu'il soit dans son intention d'étudier toutes les déclarations faites par lui.

Enfin, en réponse à une autre question, M. Bourassa a déclaré que les députés qui prononçaient certains propos ne bénéficiaient pas de l'immunité parlementaire en période d'application des mesures de guerre.



Les courriéristes parlementaires reçoivent la protection demandée

par Gilles DAOUST de notre bureau de Québec

QUEBEC — Prenant, au début, plus ou moins à la légère les affirmations des journalistes parlementaires qui se sentaient menacés par certains propos tenus à leur endroit par le député libéral Louis-Philippe Lacroix et qui demandaient une "protection policière" pour leurs familles, le gouvernement a modifié hier son attitude et indiqué que globalement, cette protection policière, tant aux journalistes parlementaires qu'à leurs familles, serait accordée.

Hier, des appels anonymes ont été faits à certains domiciles de journalistes (dont un de LA PRESSE) par des personnes qui les ont menacés de sévices.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme

Choquette, est venu rencontrer les courriéristes parlementaires, en fin d'après-midi, hier, pour leur faire part de la décision gouvernementale, après qu'il eut pris connaissance d'une autre demande de "protection" de la part d'un courriériste parlementaire.

La visite de M. Choquette suivait de peu une conférence de presse où le premier ministre Robert Bourassa avait refusé d'endosser les propos du député L.-P. Lacroix à l'endroit des journalistes, propos véhémente tenus sur les antennes de plusieurs postes de radio.

M. Bourassa avait alors déclaré que M. Lacroix conserverait son poste de président du caucus des députés libéraux et de whip-en-chef du parti mais qu'il ne ferait plus de déclarations publiques.

Bourassa réitère ses offres aux ravisseurs et demeure optimiste

QUEBEC — Le gouvernement du Québec n'abandonne pas l'espoir de retrouver vivant M. James Richard Cross et son offre aux ravisseurs du diplomate demeure toujours valable.

C'est ce qu'a indiqué hier, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, en réponse à un journaliste qui venait de lui demander s'il avait abandonné l'espoir de retrouver M. Cross.

M. Bourassa a ajouté cependant que le gouvernement n'a nullement l'intention de faire de nouvelles propositions aux ravisseurs.

"On poursuit nos recherches, on répète nos offres de façon régulière,

mais il n'est pas dans l'intention du gouvernement de modifier la nature des offres qui ont été faites", a dit M. Bourassa.

Dans un autre ordre d'idées, M. Bourassa a déclaré, par ailleurs, qu'il est prématuré de porter des jugements sur le travail de la police.

"La tâche des forces policières est extrêmement délicate et les circonstances sont loin d'être faciles, a dit M. Bourassa. Je pense qu'il est prématuré de porter des jugements et que l'on doit admettre que c'est le temps d'aider les forces policières dans leur travail plutôt que de les critiquer."

Toujours au sujet des recherches de

la police, M. Bourassa a déclaré d'autre part que les autorités doivent être extrêmement prudentes face aux informations et diverses rumeurs qui circulent.

M. Bourassa répondait ainsi à un journaliste qui venait de lui demander de confirmer certaines informations selon lesquelles la police aurait mis la main sur une liste de 500 personnes que le FLQ projetait d'assassiner.

"Il y a toutes sortes d'informations qui nous sont soumises, a dit M. Bourassa. J'apprends une journée qu'on veut kidnapper ou assassiner un membre de ma famille, une autre journée, c'est un homme d'affaires, une autre journée, c'est un ministre. Je pense qu'il est difficile de prendre tout ça au sérieux. Evidemment on doit être prudent."

A l'appui de ses propos, M. Bourassa a donné en exemple un communiqué signé supposément par le FLQ il y a deux semaines, communiqué selon lequel un assassinat serait commis tous les deux jours.

D'après M. Bourassa, ce communiqué, après enquête, a été jugé par les forces de police comme étant non authentique.

M. M. Prudhomme affirme que Rose fut un des organisateurs du PQ

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Devant un auditoire composé en grande partie de sympathisants péquistes à l'Université d'Ottawa, M. Marcel Prudhomme a soutenu hier que Paul Rose a été l'un des organisateurs du PQ dans la partie sud de la région montréalaise lors des dernières élections générales au Québec.

Le député libéral de St-Denis aux Communes a promis de fournir les preuves de son accusation lors d'un discours qu'il a l'intention de prononcer en Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale, qui fera suite à la loi sur les mesures de guerre.

M. Prudhomme, qui a pris la défense de l'attitude prise par le gouvernement fédéral dans la crise actuelle, a tenu à faire une distinction très nette entre le FLQ et le Parti québécois.

apprécié les remarques de M. Prudhomme. Certains ont déclaré que les autorités fédérales ont entrepris une campagne pour dénigrer le Parti québécois, les groupements syndicaux et tous ceux qui ont manifesté une opposition à la loi sur les mesures de guerre.

Les participants à ce "teach-in" étaient outre M. Prudhomme, son collègue libéral de Matane, M. Pierre de Bane; le leader et parlementaire du NDP, M. Davis Lewis, qui fut vraiment le seul à être chaleureusement salué par l'auditoire, et M. Martial Asselin, député conservateur de Charlevoix.

Un représentant créditiste, M. André Fortin, a été attendu pendant de longues minutes, mais il ne s'est pas présenté à la grande déception des étudiants, qui semblaient plutôt furieux des déclarations récentes de M. Réal Caouette.

Agence "Detect of Canada" **PIERRE-D. MASSUE, C.A.A. DETECTIVE** "Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec" Licenciés par la Cité de Montréal • INVESTIGATIONS • INFIDÉLITÉ CONJUGALE • SURVEILLANCE • FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSURÉE 387-8757

VENTE DE FAILLITE VENDONS AU PUBLIC Dans l'affaire de: **BERNARD SPORTS WEAR Co. Inc. (en faillite)** Un des plus importants fabricants canadiens de cuir et de suède au 5322, ch. de la Reine-Marie

MANTEAUX DE SUEDE	DOUBLES EN PEAU DE MOUTON. ORD. \$249	MAINTENANT \$119
MANTEAUX DE SUEDE	AVEC DOUBLURE A GLISSIERE. ORD. \$225	MAINTENANT \$95
MANTEAUX DE CUIR	AVEC DOUBLURE A GLISSIERE. ORD. \$150	MAINTENANT \$69
MANTEAUX DE CUIR	ORD. \$125	MAINTENANT \$59
VESTES DE SUEDE ET DE CUIR.	ORD. \$50 A \$65	MAINTENANT \$25, \$30
CHAPEAUX DE FOURRURE.	REHARD, LYNX, LOUP. ORD. JUSQU'A \$40	MAINTENANT \$10
CARPETTES DE FOURRURE.	ORD. JUSQU'A \$40	MAINTENANT \$10

Lundi - mardi mercredi - samedi 10 h à 18 h Jeudi et vendredi 10 h à 21 h **BISSELL & BISSELL LTÉE** LES PLUS IMPORTANTS LIQUIDATEURS A MONTREAL

MONTREAL-NORD

Le ministre G. Tremblay croit encore que l'esclavage est une chose normale

— le juge municipal G. Bilodeau

par Daniel L'HEUREUX

Tout en niant l'accusation de chantage qui avait été portée contre lui par Me François Coron, candidat à la mairie de Montréal-Nord, le juge municipal de cette ville, Me Georges Bilodeau, est à son tour intervenu dans la campagne électorale par une contre-attaque sévère à l'endroit, non seulement de Me Coron mais aussi du député-ministre Georges Tremblay qui, plus tôt cette semaine, avait accordé son plein appui à l'équipe du Parti du citoyen.

On sait que le soir même où le ministre s'est immiscé dans la campagne de Montréal en favorisant Me Coron, ce dernier avait déclaré que l'administration de la justice locale était un endroit qu'il faudrait "purifier" à Montréal-

Nord. Le même candidat avait laissé entendre que "le juge use de chantage pour avoir raison du maire Ryan sur une mésentente".

Le juge et le maire, selon Me Coron, se seraient disputés pour savoir qui, des policiers ou du greffier, ferait la livraison des sommations. Et à la suite d'une menace dont il aurait été témoin, le candidat Coron affirmait que le juge avait eu gain de cause.

Dans sa riposte, le juge n'entre pas dans le détail de cette affaire.

Le juge Bilodeau explique les agissements du chef du Parti du citoyen de la façon suivante: "Si l'on va au fond des choses, l'on s'aperçoit que Me Coron n'est que le porte-parole de certains mécontents qui n'ont pas obtenu

de la cour la protection qu'ils attendaient en raison de leur importance dans la communauté. Je réfère, ici, spécialement à un certain ex-conseiller, maintenant député et ministre, qui en plus de choisir son candidat à la mairie, le pistonne et se permet de se servir de lui pour attaquer la cour municipale, où l'intérêt de ses électeurs n'a pas été compris à sa façon".

Le juge se demande pourquoi le ministre Tremblay ne consacre pas ses énergies à faire face aux graves problèmes que connaît le Québec, tout en lui reprochant de "jouer au roi-nègre dans une ville où il pense encore que l'esclavage est une chose normale".

Le magistrat, qui a riposté aux attaques portées contre lui, dans une lettre

adressée à LA PRESSE, ne fait aucune allusion, positive ou négative, au maire sortant, M. Yves Ryan.

Il souligne, cependant, que "si certains conflits sont survenus dans le passé avec les administrations précédentes, c'est justement parce que la cour n'a jamais consenti à devenir le valet des politiciens... La séparation du pouvoir judiciaire et exécutif existe à Montréal-Nord, et la cour, en autant que le juge actuel est concerné, ne deviendra jamais la marionnette d'aventuriers politiques".

Le juge note, en terminant, que Me Coron, en se présentant à la mairie, a "démisionné" de son poste de procureur de la police, auquel il était attaché depuis plus de dix ans.

Emprunt record de Montréal sur le marché canadien depuis 1946: \$40 millions

par Claude MASSON

Quatre jours après les élections municipales, la ville de Montréal a lancé, hier, un emprunt de \$40 millions, soit le plus important emprunt effectué par Concordia sur le marché canadien depuis 1946.

Depuis la venue au pouvoir du Parti civique du maire Jean Drapeau, la métropole canadienne a emprunté les montants s'élevant au total à environ \$240 millions répartis en une douzaine d'emprunts.

L'émission d'obligations de \$40 millions, portant un intérêt de 9,5 p. 100, est datée du premier décembre 1970 et viendra à échéance le premier décembre 1990.

Les \$40 millions seront utilisés pour divers travaux publics dans la ville. Aucun projet extraordinaire n'a été mentionné.

Il n'avait été nullement question d'un emprunt prochain au cours de la récente campagne municipale à Montréal.

La plus importante émission d'obligations émise ces derni-

res années était de l'ordre de \$64.500.000 sur le marché américain pour la construction du métro.

La nouvelle émission, lancée sur le marché canadien, est distribuée par un syndicat financier composé de trois groupes, soit Beaubien et Lévesque, en association avec la Banque de Montréal; Dominion Securities (Québec) Ltée; et Molson, Rousseau & Cie, Ltée.

Les obligations seront susceptibles d'être rachetées par anticipation à partir du premier décembre 1975 au choix du détenteur.

Aux premières nouvelles, la vente des obligations allait bon train.

La dette obligatoire de la ville de Montréal atteint maintenant \$805.767.932.

Au début de la campagne électorale du Parti civique du maire Drapeau, M. Lucien Saulnier avait déclaré que la situation financière de Montréal était très bonne.

Les élections "en campagne": un problème épineux

par Rose-Anne GIROUX

Il y aura des élections municipales, dimanche, dans des centaines de municipalités rurales du Québec. Mais...

... les citadins ont peut-être tendance à l'oublier: qui dit "rural" ne dit pas nécessairement "cultivateur"! Car, dans plusieurs municipalités rurales, ce sont des citadins qui forment la majorité des propriétaires, dû à leur chalet, bien sûr!

Et, s'il n'en tenait qu'aux volontés de petits groupes de villégiateurs qui se sont déjà manifestés, l'on assisterait, dimanche, à une série de grosses batailles entre "les gens de la ville" et "les gens de la campagne".

Cet été, neuf conseillers et maires de province ont même annoncé la formation d'un comité destiné à faire campagne... contre l'influence des gens de la

campagne.

Les "domiciliés" seraient favorisés, selon eux, en ce que le Code municipal prévoit des élections en novembre et un suffrage partiel: seul le propriétaire d'un chalet a le droit de vote, alors que le conjoint et les enfants majeurs d'un "domicilié" l'ont aussi.

Comme bien d'autres embryons de comité, celui de ces maires et conseillers de province n'a plus fait parler de lui par la suite. Est-il mort ou à l'agonie? Il est permis de le croire.

Histoire de vaches...

Quoi qu'il en soit, ce "compilé" avait soulevé un problème bien réel, provenant du fait que les villégiateurs et les "domiciliés" de la campagne sont loin, souvent, d'être sur la même longueur d'ondes quand il s'agit de planifier et

d'administrer le territoire de la municipalité.

Les villégiateurs tiennent à maintenir et à accentuer l'aspect touristique, en se préoccupant beaucoup, par exemple, du grand problème de la pollution.

Les "domiciliés", eux, ont bien d'autres chats à fouetter. Ils vont au plus urgent, et la planification demeure pour eux un bien grand mot.

Il y a "sens civique" et "sens civique"...

C'est qu'en novembre, les villégiateurs sont revenus en ville, alors que les "cultivateurs" n'ont rien que cela à faire que de voter", à cette date-là, selon les partisans d'un changement.

Surtout, comme plusieurs villes et municipalités rurales s'y tiennent leurs élections la même journée, il faut vraiment qu'un citadin-villégiateur soit animé d'un sens civique "bien spécial"

pour voter à un endroit et se dépêcher d'aller voter dans l'autre.

Enfinement, aller voter, cela devient une question de millage pour les villégiateurs.

Et l'on peut franchement se demander s'il va se dépenser beaucoup d'essence, dimanche...

Les dédales et les caprices de la loi électorale au Québec

par Teddy CHEVALOT

Citoyens et électeurs d'une municipalité, ne vous promenez pas le jour de la mise en candidature, ou celui du scrutin, (c'est-à-dire dimanche prochain), avec des "assommoirs, armes à feu, épées ou autres armes offensives"!

Sachez que si vous êtes pris avec de telles armes dans un rayon d'un demi-mille du lieu de la présentation des candidats, ou de celui d'un bureau de vote, vous êtes obligé de les remettre sur demande au président d'élection, ou au scrutateur, sinon vous êtes passibles d'une amende de \$100, ou à défaut d'un emprisonnement de trois mois.

Voilà, entre plusieurs autres, l'une des prescriptions impératives que la loi des cités et villes prévoit en son chapitre traitant des élections.

Mais quel article prendre en considération dans cette question des "armes offensives"?

L'article 284 décrète que, "sauf le président d'élection, le scrutateur, le greffier de scrutin, les constables et constables spéciaux" (les soldats entrent-ils dans cette catégorie?) nommés par le président d'élection pour maintenir le bon ordre durant l'élection, nulle personne "qui n'a pas un domicile fixe, dans le quartier où a lieu la votation, depuis au moins six mois ne doit, en n'importe quel temps de la journée où il se tient un scrutin dans ce quartier, y venir armée d'un assommoir, d'une arme à feu, d'une épée ou de quelques arme offensive semblable".

Est-ce à dire que les résidents du quartier, ayant six mois et plus de présence, ont le droit, le jour de l'élection, de se promener dans leur quartier avec "un assommoir, une épée, etc..."?

Eh bien non!... En vertu de l'article 285: "A moins qu'elle ne soit appelée à le faire par l'autorité légitime, aucune personne qui se trouve dans le quartier où a lieu la votation ne doit, en n'importe quel temps de la journée où il s'y tient un scrutin, s'armer d'une arme offensive et s'approcher ainsi armée, à moins d'un mille du lieu où se tient un bureau de votation."

Enfinement, la question se pose: peut-on être en possession de ces "armes offensives" que sont "assommoirs, armes à feu, épées", etc... lorsqu'on se trouve à plus d'un demi-mille d'un bureau de votation, ou lorsqu'on se trouve à plus d'un mille de ce bureau de votation, ou lorsqu'on réside

depuis six mois et plus dans le quartier où se trouve un bureau de votation?

Mais cette question est superflue peut-être, puisque dans les circonstances actuelles, pour porter une arme il faut avoir d'excellentes raisons et de très bonnes autorisations.

Bannières, cocardes, etc...

Nul n'est censé ignorer la loi, à plus forte raison lorsqu'on est greffier d'une ville et, automatiquement, président d'élections.

Ainsi, en vertu des articles 286 et 287, personne ne "doit fournir ni procurer" une enseigne, un étendard, une bannière ou autre drapeau, un ruban, une cocarde ou autre insigne semblable, avec l'intention de les faire porter ou servir "dans les limites de la municipalité, en aucun temps depuis le jour de la présentation des candidats inclusivement jusqu'à la clôture du scrutin, qui permette de classer celui qui le porte (ou qui le suit) parmi les partisans des opinions que ce candidat professe ou est supposé professer".

De même "nul ne doit, sous quelque prétexte que ce soit, porter ou faire servir..." les bannières, enseignes, étendards, rubans, cocardes, etc..., dans une municipalité ou à lieu une élection, et ceci du jour de la mise en candidature jusqu'au soir de la clôture du scrutin.

Autrement dit, à partir de 0.00 heure du matin, le jour de la mise en nomination, jusqu'au soir, huit jours plus tard, de l'élection, les bannières, étendards, enseignes, rubans, cocardes et autres colifichets du genre sont interdits dans la limite de la municipalité où a lieu une élection.

Or, qui se préoccupe de ces dispositions de la loi, laquelle prévoit, surtout, que toute contravention à ces prescriptions est passible d'une amende de \$100 ou, à défaut, d'un emprisonnement pour une période maximum de trois mois?

Lors de la mise en candidature, dimanche dernier, dans une municipalité de la rive sud, une équipe entière de candidats, ainsi que la soixantaine de ses partisans, arborait fièrement une cocarde sur chaque veston et des candidats et des partisans, ceci sans que le président d'élections n'exige le retrait de ces cocardes, ou encore ne fasse arrêter et condamner par voie sommaire, — ce que prévoit la loi, — tout ce groupe.

Ignorance de la loi, ou tolérance de la part du président d'élections parce qu'il jugeait ces dispositions législatives absurdes? Qui sait?

Et que dire de toute cette série d'articles concernant les "rasades" faites par des candidats ou leurs partisans, des offres monétaires ou autres, des invitations à des repas, etc... où un article va à l'encontre d'un autre, où les délais sont impossibles à déterminer, où les pénalités chevauchent les unes les autres?

Encore heureux qu'après avoir énuméré toute une série d'interdictions de dépenses pour le candidat ou ses partisans, la loi, benoîtement, en son article 295, admet que "les dépenses personnelles qu'un candidat a réellement faites, ses déboursés pour des services professionnels qui lui ont été réellement rendus, les sommes qu'il a payées de bonne foi pour le juste prix d'impressions et d'annonces, ainsi que les autres dépenses qu'il a faites à l'occasion de l'élection et qui ne sont pas prohibées par la loi, sont tenues pour des dépenses légalement faites et le paiement de ces dépenses ne constitue pas une infraction à la présente loi".

Que les candidats dorment en paix. Ils pourront, grâce à cet article, justifier toujours de leur bonne foi dans toutes les dépenses qu'ils auront accomplies.

Bonbons contaminés aux USA

WASHINGTON (PA) — Quelque 859.000 tablettes de bonbons contaminés seront incessamment retirées du marché, selon ce qu'a fait savoir la Régie américaine des aliments et des drogues.

La filiale Hollywood de la compagnie Consolidated Foods, de Ashley et Centralia, dans l'Illinois, rappelle depuis quelque temps déjà trois marques de bonbons des distributeurs nationaux, a précisé la Régie.

Les inspecteurs du gouvernement, en effet, disent avoir constaté que ces produits étaient contaminés par des poils de rongeurs.

Les bonbons visés sont les marques Big Time, Butter Nut et Pay Day. La Régie estime qu'il reste encore 138.800 tablettes de ces bonbons sur le marché.

Des fillettes à marier!...

LAGOS (AFP) — La police a démantelé, à Port Harcourt, un réseau de trafiquants qui "mariaient" des fillettes pour des sommes variant entre \$25 et \$75, a rapporté hier le "Nigerian Observer", journal du gouvernement de l'Etat du centre-ouest du Nigeria.

Treize de ces fillettes, âgées de quatre à dix ans et originaires de l'Etat du centre-est (qui avait fait dissidence) ont été retrouvées. Deux femmes, qui gardaient onze d'entre elles, ont été arrêtées. Elles ont déclaré à la police avoir reçu des parents l'autorisation de les emmener et de les "marier" aux acheteurs intéressés.

Bébé suspendu au-dessus de l'océan Pacifique...

CAMEL, Californie (UPI) — Une employée du Conseil anti-pauvreté de Camel, en Californie, a cru devenir subitement folle, hier après-midi, quand elle a vu un bébé de dix-huit mois, suspendu à une branche, à 300 pieds au-dessus de l'océan Pacifique.

Mlle Beth Foley vaquait à ses occupations quand elle a entendu provenant de la mer les pleurs d'un enfant. N'en croyant pas ses oreilles — ce coin est habituellement désert — elle en crut encore moins ses yeux, lorsque, quelques secondes plus tard, elle aperçut un adorable bébé, qui s'époumonait à 300 pieds des récifs, acrobate malgré lui, agrippé à une branche.

Mlle Foley, surexcitée, n'a pas eu le temps de réfléchir et elle s'est instinctivement approchée du canyon, en encourageant l'enfant d'une voix douce et calme, afin de ne pas l'apeurer.

D'une main ferme, en dépit de l'émotion, elle a solidement empoigné l'enfant pour ensuite l'amener chez elle.

A son arrivée, le shérif du comté de Camel a trouvé Mlle Foley en train de laver un bébé qui gazouillait dans le bain, mais elle était encore affolée.

A la lueur des faits, on a tout d'abord cru à l'oeuvre d'une mère dégénérée, d'un maniaque, d'un sadique, on a même parlé de confier l'enfant à l'assistance sociale.

Tel ne fut pas le cas, puisqu'une mère désespérée cherchait depuis six heures son enfant qui avait ainsi parcouru la distance incroyable — étant donné son jeune âge — d'un quart de mille, avant de connaître son premier vertige.

La police n'a pas voulu révéler le nom du bébé.



photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Plusieurs détectives ont participé à la descente dans les bureaux de l'astrologue John Manolesco, où ils ont mis la main sur une douzaine de caisses de documents de toutes sortes.

L'astrologue Manolesco aurait-il prévu la visite des policiers?

par Michel AUGER

La section des fraudes commerciales de la police de Montréal a effectué une perquisition, au début de l'après-midi hier, dans les bureaux des Entreprises John Manolesco Inc., 10,144 boulevard Lajeunesse.

Les policiers étaient en possession d'un mandat signé par le juge Henri Monty de la cour municipale de Montréal en vertu de l'article 308, du code pénal, qui traite de sorcellerie, magie, bonne aventure, etc.

Les enquêteurs ont saisi plusieurs caisses de documents dans les bureaux de la compagnie de cet astrologue bien connu à Montréal.

Le lieutenant Léo Talbot, responsable de la section des fraudes commercia-

les, a déclaré qu'aucune accusation n'a été portée, jusqu'ici, contre M. John Manolesco, qui n'était pas à son bureau lors de la visite des détectives.

Pour sa part, M. Manolesco n'a pas paru tellement surpris lorsqu'il a appris le passage des policiers chez lui.

Il a révélé que possiblement, certains de ses ennemis pourraient se trouver à l'origine de l'action policière.

"C'est nettement ridicule, a-t-il déclaré à notre reporter. La dernière fois qu'on a fait le procès d'astrologues remonte au siècle dernier, alors qu'a eu lieu le célèbre procès à Salem, aux USA."

L'astrologue Manolesco qui pratique ce métier depuis 1963, sur les ondes de plusieurs stations de radio et de télévi-

sion, a dit que le Québec ne semble pas prêt d'accepter une "telle science".

"J'ai travaillé dans plusieurs grandes villes canadiennes et je n'ai jamais eu aucun commentaire défavorable, a-t-il dit, mais depuis peu, plusieurs personnes, ici au Québec, tentent de démolir l'astrologie."

Parlant de cette perquisition à son domicile, il trouve ce geste fort ridicule.

"En m'arrêtant, la police de Montréal ne ferait que placer mon nom dans l'histoire mondiale, a-t-il ajouté. J'ai déjà fait, avec succès, le procès de l'astrologie dans les principales universités mondiales, et je suis maintenant prêt à refaire ce travail pour les fins de la Justice", a-t-il conclu.

la presse

Au delà de l'esprit de parti

Monsieur Jean Cournoyer a été appelé par monsieur Robert Bourassa à occuper le poste de ministre du Travail du Québec. Chacun sait que monsieur Cournoyer a rempli cette fonction pendant quelques mois dans le cabinet de M. Jean-Jacques Bertrand. Le moins que l'on puisse dire, au premier abord, c'est que voilà une idée qui sort de l'ordinaire. Et c'est manifestement une bonne idée.

Monsieur Cournoyer n'est pas un homme du parti libéral, c'est évident. Parce qu'il a déjà occupé des fonctions importantes dans un gouvernement de l'Union nationale, on pourrait croire qu'il est l'homme d'un autre parti. Mais, au contraire, il semble que l'on peut affirmer, sans risque d'erreur, que monsieur Cournoyer n'est pas un "homme de parti". C'est le premier point qu'il faut souligner avec force.

Des événements exceptionnels ont pour effet de provoquer de fortes tensions et, quand des hommes agissent ou parlent sous une forte tension, ils révèlent ce qu'ils ont dans le ventre. En temps ordinaire, il est assez facile d'agir ou de parler sans vraiment révéler son fond le plus stable. L'homme profondément angoissé peut parvenir à se donner l'image d'un être calme; le fanatique peut jouer le jeu de la tolérance; l'esprit partisan peut faire semblant d'analyser les faits avant de se prononcer. Une crise est révélatrice parce qu'elle ne laisse pas aux hommes le temps de se composer un visage.

Si on devait faire la petite histoire des semaines tragiques que nous venons de vivre, l'histoire de la sottise y aurait une place importante. Et le plus gros de cette sottise a pour racine l'esprit de parti ou, si l'on préfère, le parti pris. Acculés à la nécessité de s'affirmer dans une situation nouvelle, bien des hommes publics se sont contentés d'utiliser des réflexes développés dans des circonstances différentes. Il y a de ces hommes qui se promènent dans la vie avec deux mots dans la tête, deux mots auxquels ils font dire n'importe quoi. Quoi qu'il advienne, leur réaction est rapide et sûre: ils répètent leur petite rengaine qui a tous les sens que l'on veut parce qu'elle n'en a pas un précisément.

Il y a aussi les sages de profession, dont le métier est de distribuer des tas de conseils en toutes circonstances. Ils le font avec d'autant plus d'aisance qu'ils n'ont pas à se soucier de leur adéquation à la réalité. Après coup, ils pourront toujours se donner raison à eux-mêmes. On se donne facilement raison quand on juge soi-même ses paroles par rapport à ce qui aurait pu se passer.

Si on se laissait emporter par le goût de la satire, on décrirait toutes les formes de la sottise enveloppée dans les apparences d'une dialectique savante. Mais derrière les apparences, la sottise s'appelle, ces jours-ci, surtout "esprit de parti" ou "parti pris".

La décision importante que vient de prendre le gouvernement nous place d'un coup au delà de l'esprit de parti. A cause de l'homme qui a été choisi: ce qui désigne monsieur Cournoyer pour la fonction de ministre du Travail, c'est son expérience et ses états de service pour la communauté. A cause aussi du parti qui l'a choisi: que le parti libéral réclame les services d'un homme qui a déjà servi l'Etat sous l'Union nationale, c'est un fait déjà clair en lui-même.

Personne ne doutera que M. Cournoyer, dans les fonctions de ministre du Travail, est un acquis important pour l'Etat québécois. Il faut dire de plus que, en dehors du champ dans lequel tous lui reconnaissent une compétence particulière, M. Cournoyer sera un homme de bon conseil pour le gouvernement, et principalement sur les difficiles questions constitutionnelles.

Les propos que M. Cournoyer a tenus sur les relations fédérales-provinciales, au cours de sa courte carrière politique, ont toujours été marqués d'un réalisme et d'un bon sens qui contrastent heureusement avec la pensée abstraite et crispée, courante dans notre monde politique. Ainsi, M. Cournoyer a dit qu'il n'était ni fédéraliste ni séparatiste, ce qui a semblé à plusieurs un non-sens. Pourtant, c'est le bon sens même. Etre fédéraliste, c'est poser en principe que la réunion de plusieurs Etats sous un gouvernement central est un bien en soi. Mais la fédération canadienne est un fait, non un principe, et un fait qui s'est imposé pour des raisons historiques concrètes.

La fédération est un fait avec lequel il faut s'arranger. C'est à partir de là qu'il faut négocier pour nous le statut le plus avantageux possible. Telle est, rapidement résumée, la position que M. Cournoyer a exprimée antérieurement. Elle n'est manifestement pas la déduction d'une idéologie rigide et étrangère aux faits. Là encore, M. Cournoyer se révèle un esprit libre et, pour cela même, capable de voir les forces réelles avec lesquelles il faut composer. Cette attitude ne permet pas de faire des discours à l'emporte-pièce, mais elle est celle qu'on attend d'un homme d'action.

La décision de M. Bourassa d'inviter un homme étranger à son parti pour occuper un poste que d'aucuns devaient convoiter; la décision de M. Cournoyer d'accepter cette invitation malgré qu'il puisse craindre l'envie de quelques-uns de ses futurs collègues, voilà deux décisions qui ont réclamé de ces hommes politiques une bonne dose de courage.

Si le courage restait pendant quelque temps la caractéristique de nos hommes politiques, nul doute que le Québec récupérerait vite, et d'avantage, les forces perdues dans les luttes absurdes des dernières semaines... et de la dernière décennie!

Jacques TREMBLAY



Droits réservés

Quelques questions à Ottawa

Autant la loi des mesures de guerre rend nerveux les intellectuels, autant elle rassure l'homme moyen. Dans les circonstances, il est possible que l'intellectuel et l'homme moyen aient, l'un et l'autre, raison. L'intellectuel a raison de s'interroger sur l'arbitraire de la loi, et l'homme moyen n'a peut-être pas tort de croire que l'état d'urgence existait bel et bien au moment où Québec a lancé à Ottawa un S.O.S.

En effet, nul ne peut nier que l'enlèvement de MM. Cross et Laporte a placé les gouvernements devant un fait brutal: les terroristes québécois se trouvaient à faire savoir qu'ils en étaient à une nouvelle étape de leur action: celle de l'assassinat sélectif, comme le prévoit le "Mini-manuel de la guérilla urbaine" du Brésilien Carlos Marighella. La mort de M. Laporte est venue brutalement confirmer ces craintes, et l'agitation des sympathisants, peu avant l'affreuse tragédie, avait amplement montré l'urgence, pour le gouvernement, de recourir aux mesures extraordinaires.

Ceci étant dit, admettons, avec

les intellectuels, que certaines questions commencent à se poser. Par exemple: en vertu des mesures de guerre, les autorités ont cru devoir procéder à des arrestations massives. Une bonne partie des personnes arrêtées durant être relâchées par la suite sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre elles. Dès lors, on se demande pourquoi arrêter tant de gens? N'aurait-il pas suffi, au départ, d'arrêter les plus bruyants, quitte ensuite à enlever de la circulation ceux qui auraient cherché à faire les zouaves? L'effet eût été, semble-t-il, tout aussi impressionnant.

Autre question: avec la loi des mesures de guerre, les forces de police fédérale, provinciale et municipale jouissent d'à peu près les pleins pouvoirs. Comment se fait-il qu'avec autant de pouvoirs, elles se montrent aussi lentes à attraper les présumés ravisseurs de MM. Laporte et Cross? Comment se fait-il que ces présumés ravisseurs semblent se balader en ville, se permettant même de narguer insolument ceux qui les recherchent?

Les modérés continuent d'être patients, mais ils ont hâte de

voir les "pleins pouvoirs" commencer à produire des fruits.

Dernière question: hier, le député conservateur de Joliette à Ottawa, a appris, de la bouche du premier ministre Trudeau, que "lorsqu'une province demande aux forces armées de lui prêter secours, pour aider les pouvoirs civils, c'est la province en question qui paye les frais de l'opération". Le député de Joliette estime qu'il en coûte environ un demi-million de dollars par jour au Québec pour maintenir un contingent d'urgence de six à sept mille hommes.

Voilà qui est très singulier. Qu'il y ait urgence ou pas, le Canada doit payer pour l'entretien de ses forces armées, et ce, à même les taxes de tous les contribuables. Les militaires touchent des soldes fixes, n'ayant pas droit à du temps supplémentaire. Dès lors, on se demande pourquoi un supplément en cas d'urgence? On se sent en accord avec le chef provincial créditiste qui estime que le remboursement par Québec de frais supplémentaires équivaldrait à une double taxation...

Jean PELLERIN



Une responsabilité dans les drames canadiens: la conspiration du silence

PARIS (AFP) — Sous le titre: "Une responsabilité dans les drames canadiens: la conspiration du silence", Le Figaro (droite modérée) publie une étude sur les problèmes du Québec dont l'auteur, Mme Pierre-Louis Mallen, explique le journal, "enseigne pendant ces dernières années à l'université anglophone McGill, à Montréal, et possède une connaissance ancienne et étendue du Canada".

"La mort violente d'un homme d'Etat, écrit Mme Mallen, commande qu'on surmonte l'émotion, qu'on dépasse l'événement, qu'on recherche les causes et qu'on recherche les responsabilités. Celle de l'inconnu qui a tué est évidente. D'avance il l'avait acceptée avec tout ce que cela peut éventuellement signifier pour son propre sort.

"Les responsabilités des gouvernements de Québec et d'Ottawa sont plus emmêlées, ajoute-t-elle. Tout le monde pense au drame de conscience que pose le choix entre la vie d'un homme et la défense d'un principe. Mais ce dilemme déchirant peut se présenter à l'autorité suprême de n'importe quel pays.

"Plus spécifiques, remarque ensuite l'auteur de l'étude, est la responsabilité du régime, de ce qu'on nomme la constitution du Canada et qui est en réalité l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, voté par le Parlement de Londres, signé par la reine Victoria et entré en vigueur le 1er juillet 1867. Cette chartre octroyée organise systématiquement la confusion. C'est dans ces laçs que se débattent depuis un siècle les Canadiens français. Connaitre pour chaque affaire la li-

mite des attributions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de ce qu'on appelle, par une erreur de traduction, les provinces est le souci permanent des onze premiers ministres qui se partagent l'autorité sur dix millions de kilomètres carrés".

"Ce dilemme rend le Canada difficilement gouvernable. Il transforme en problème fondamental très grave des questions qui, dans des pays normaux, sont purement techniques. Cette fois, il a contribué à faire couler le sang. En effet, pourquoi les exigences du FLO ont-elles été repoussées alors que M. Bourassa avait accepté le principe de les satisfaire? Parce qu'il s'était engagé au-delà de son pouvoir.

"Quand Pierre Laporte lui écrivait pathétiquement: "Ma vie est entre tes mains", le ministre du Travail avait raison sur le plan moral, mais il ne tenait pas compte de la réalité juridique: les prisons où sont détenus les Felquistes condamnés dépendent de la seule autorité d'Ottawa. Le premier ministre québécois ne pouvait pas signer un ordre d'élargissement, mais seulement tenter de convaincre son collègue canadien.

"Le dialogue entre les deux hommes fut extra-ordinaire. On peut imaginer que, devant l'obstination de M. Pierre Elliott Trudeau, M. Robert Bourassa fut contraint de choisir entre se soumettre à la volonté de celui-ci — ce qu'il fit — ou renverser les thèses avec lesquelles il avait conquis le pouvoir et se désolidariser du fédéral, c'est-à-dire en somme revendiquer

pour le Québec une certaine souveraineté.

"Comment en est-on arrivé à de pareilles extrémités — un chef de gouvernement obligé de renoncer à sauver la vie de son principal ministre après en avoir manifesté publiquement l'intention, un peuple auquel on reproche volontiers d'être englué dans le confort et le conformisme, secretant une armée clandestine... C'est ici qu'il faut élargir le champ de la recherche des responsabilités".

L'auteur de l'étude souligne

alors: "Se sont rendus complices des drames actuels tous ceux qui ont contribué à la conspiration du silence dont souffrent depuis deux siècles les Canadiens français. Ecartez la voile eut été aider puissamment ceux-ci, car l'injustice supporte mal la lumière. De tout temps, les héritiers des envahisseurs de la Nouvelle-France ont eu un souci majeur: cacher au monde qu'un nord de l'Amérique, une nation cherche à en assimiler une autre et, à défaut d'y réussir, s'efforce de diluer sa culture pour la réduire à l'état de folklore.

"Il y a dix ans, les Québécois ont commencé à manifester leur volonté de voir évoluer leur situation. Ce réveil tenait à un concours de circonstances: mort de Duplessis et élections de 1960 au Québec, rentrée de la France sur l'échiquier international, décolonisation en Asie et en Afrique. Mieux encore, le bien-fondé de ces revendications était peu après reconnu par un organisme d'ordre fédéral, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Or, tous ceux — ils sont très peu nombreux — qui ont voulu avertir de cette énorme mutation en instance l'opinion publique de notre pays se sont heurtés à une totale indifférence. On leur objectait qu'il n'y avait pas d'événement vraiment notable qui justifiait pareils développements.

"Au milieu de 200 millions d'anglo-saxons les plus riches du

Un comité se propose de venir en aide aux personnes arrêtées

1. Ce Comité formé par la Ligue des Droits de l'Homme, est composé des personnes suivantes:

- R.P. Richard Arès, s.j., rédacteur de la revue "Relations"; Dr Bruno Cormier professeur au département de psychiatrie de l'Université McGill; Me Paul-André Crépeau, C.R.; Pierre Dansereau, professeur à l'Université de Montréal; Dr Paul David, directeur de l'Institut de cardiologie; Rév. Claude de Mestral, pasteur de l'Eglise Unie du Canada; Jacques Hébert, président des Editions du Jour; Roland Parenteau, directeur de l'Ecole Nationale d'administration; Alice Parizeau, chargée de recherches au département de criminologie de l'Université de Montréal; Guylaine Rockett, faculté de philosophie de l'Université Laval; Jean-Louis Roux, artiste dramatique; Me Frank R. Scott, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université McGill; Denis Szabo, directeur du département de criminologie de l'Université de Montréal; R.P. Jacques Tellier, directeur de l'Institut de pastoral.
- 2. Le Comité se propose d'exercer l'action suivante:
 - a) Assurer les contacts essentiels entre les détenus et leurs proches.
 - b) Voir aux besoins des familles concernées et particulièrement des enfants.
 - c) S'assurer que les exigences de la sécurité respectent les égards dus

monde, les Québécois restaient seuls avec leur courage et leur bon sens, avec aussi leurs complexes de gêne à qui, depuis six générations, on enseigne qu'ils sont nés pour un petit pain. L'histoire était acculée à la nécessité du scandale. Le 24 juillet 1967, il fut verbal: répondant à l'appel d'une foule enthousiaste, le Vive le Québec libre, lancé au mépris des convenances diplomatiques ordinaires mais dans le droit fil de la nécessité historique, révéla le problème au monde... Un instant le voile avait été écarté. A voir les effets considérables qu'eut ce bref rayon de lumière, on mesure ce que serait pour le Québec une cure de bain de soleil".

aux personnes détenues sous l'empire de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi qui la remplacerait.

d) S'assurer aussi que les personnes arrêtées et ensuite relâchées sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre elles, n'en subissent par la suite aucun tort.

e) Porter à la connaissance du Ministre de la Justice toute irrégularité qui pourrait être constatée par le Comité ou qui pourrait lui être signalée.

3. Le ministre de la Justice, l'Hon. Jérôme Choquette, a agréé le Comité et s'est entendu avec lui pour que trois de ses membres puissent entrer en contact avec les détenus. Ces personnes sont: R.P. Jacques Tellier, Roland Parenteau et Jacques Hébert.

4. Le ministre de la Justice s'est engagé à informer les détenus de l'existence du Comité, de ses buts, des personnes qui le composent et à donner aux détenus qui le désirent le droit de communiquer avec les trois membres du Comité préposés aux visites des lieux de détention.

5. Le Comité invite les parents ou les amis des détenus à communiquer avec le secrétaire du Comité dans tous les cas où une telle démarche s'impose.

6. Le Comité invite le public à envoyer des souscriptions, aussi minimes soient-elles; s.v.p. faire les chèques au nom de la Ligue des Droits de l'Homme en indiquant à l'endos: Comité d'aide aux détenus.

L'adresse du Comité: 443 est, rue Sainte-Catherine, Montréal (métro Berri-Dumontigny) Téléphone: 845-6306

Et Mme Mallen conclut: "Les Français, prompts à s'enflammer pour le sort des peuples en difficulté dans telle ou telle partie du monde, n'ont-ils pas un devoir spécial à l'égard de la plus grande communauté française qui soit hors de l'hexagone... Quand notre détermination sera sans équivoque le réalisme britannique acceptera que nous exprimions notre souci devant les difficultés de nos frères pour faire épanouir leur communauté. Si nous l'avions fait avec persévérance, les projecteurs de l'actualité n'auraient peut-être pas eu besoin, pour se braquer sur le Québec, qu'on en arrive au scandale atroce du crime politique".

ce que pense LE LECTEUR

Appui aux gouvernements

L'Association des chirurgiens dentistes du Service de Santé de la Ville de Montréal, membres de la C.S.N., se dissocie totalement de la prise de position des dirigeants syndicaux à l'endroit des gouvernements.

Notre association appuie entièrement les décisions prises par les différents paliers gouvernementaux.

Bernard BASTIEN, d.d.s., Secrétaire

Le faiseur de miracles

J'ai écouté la conférence de presse de Me Jean Drapeau à la télévision. Il semble bien se complaire de l'expression "faiseur de miracles" dont certains gens l'ont baptisé.

Où l'image projetée de "faiseur de miracles" se gâte, c'est lorsqu'on voit un homme de sa trempe s'accaparer de la déclaration d'un ministre fédéral et cela sans preuves à l'appui pour diminuer une opposition éventuelle.

Trois jours avant une élection, son miracle a encore réussi. Il a étouffé un parti politique avant même qu'il puisse le gêner.

Avait-il besoin de recourir à cette méthode pour combler la lacune causée par le départ de M. Saulnier?

Il n'y a décidément pas de quoi être fier des campagnes électorales offertes au Québec. Si pour se faire élire un homme doit diminuer tous ses opposants (FRAP) en les plaçant tous dans le même sac.

Vive la démocratie!

Paul-Emile ROY La Salle

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7222. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti. Service du tirage — Téléphone: 874-6911.



PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE

Rive sud: des élections traditionnelles dont l'importance dépasse les cadres locaux

TEDDY CHEVALOT



APRES Montréal, c'est au tour de plusieurs municipalités de connaître les délices et vicissitudes d'une élection.

Sur la rive sud montréalaise, plus de 75,000 électeurs seront appelés, dimanche, à confirmer ou remplacer les hommes en place dans Longueuil, Saint-Lambert, Boucherville, Greenfield Park, Brossard et Notre-Dame.

Il faut, dès maintenant, préciser qu'à Boucherville un conseiller municipal a été réélu par acclamation, qu'il en a été de même à Greenfield Park, et qu'à Saint-Lambert, cinq (5) conseillers se sont vus confier un renouvellement de mandat.

A première vue, donc, il semble que l'on se trouve dans chacune de ces six villes, en face d'une élection classique, alors qu'un groupe adverse veut détrôner l'équipe au pouvoir et prendre sa place.

Mais la réalité, en ses implications à court et à moyen terme, est autre.

Particularisme et régionalisme

Ainsi, s'il est vrai que dans chacune de ces villes, surtout là où les candidatures, comme à Longueuil, abondent, la lutte électorale est classique en ce sens qu'un groupe veut détrôner l'autre, il n'en reste pas moins que le grand problème de l'heure, celui qui sous-tend, pour l'ensemble de la région, les thèmes électoraux de cette campagne, c'est purement et simplement la régionalisation des grands services publics et l'avenir de la Communauté urbaine.

Ainsi, on se trouve en face de cette double donnée : dans chacune des villes où élection il y a, des équipes s'engagent à oeuvrer pour la naissance

d'une communauté urbaine volontaire et raisonnée, ainsi que pour la régionalisation de grands services publics, alors que d'autres se retranchent derrière le particularisme local.

De tous les grands services publics sur la rive sud un, entre autre, retient l'attention de tous : le système de transport en commun.

S'il y a unanimité de la part de tous les candidats en présence, c'est bien sur ce sujet qu'elle existe : tous s'accordent pour dénoncer le système actuel où deux compagnies de transport, outre la CTCUM, desservent tant bien que mal, et sans aucune correspondance entre elles, les résidents de la rive sud. Quant aux solutions, c'est un autre problème.

Quant aux autres sujets de régionalisation et de planification des services, aqueduc, égouts, police, loisirs, incendie, voirie locale, évaluation, planification économique, industrielle et urbaine, autant d'avis, autant de promesses, autant de refus, et dont la diversité n'a d'égale que le nombre d'équipes et de candidats "indépendants" en lice.

Reste la future Communauté urbaine. Là aussi les avis sont partagés, et l'on rencontre de part et d'autre des candidats favorables et défavorables à cette mesure.

Mais par-delà ce thème régionaliste abondent les antagonismes locaux.

Longueuil

Dans Longueuil l'électeur pourra, en premier lieu, choisir entre deux équipes précises : celle du maire sortant Marcel Robidas et de son parti, le "Parti civique de Longueuil", et celle de l'ex-ingénieur de la ville et de son groupe, "l'équipe Georges Darveau".

En outre, l'électeur pourra choisir, s'il préfère les indépendants, parmi treize candidats, soit un à la mairie, M. Paul Viau, et douze à sept postes de conseillers. Parmi eux, on retrouve sept conseillers municipaux sortant de charge.

A peu de choses près, les programmes des deux équipes en présence, — celle de M. Robidas et celle de M. Darveau, — sont similaires.

Mais, de l'avis des observateurs locaux, là où le bât blesse, c'est lorsqu'on étudie la composition des organisations en présence, ainsi que les buts officiels et officieux qui sous-tendent la campagne électorale dans cette ville.

Ainsi, c'est de notoriété publique que toute l'équipe d'organisateur de M. J.-Léo-Aldéo Rémillard, — mais non lui personnellement et officiellement — appuie et travaille à fond de train pour le groupe de M. Georges Darveau et pour ce dernier.

Ce fait est même admis tant par le candidat à la mairie lui-même que par certains de ses supporters.

Quant à son équipe, hétérogène en soi, elle présente une ancienne figure de la politique de l'ex-Jacques-Cartier, en la personne de M. René Prévost, ancien maire de cette ville de 1950 à 1953, année où Jacques-Cartier fut mis en faillite, et, par la suite, ancien conseiller régulièrement appuyé par l'organisation Rémillard.

L'aspect financier de la campagne électorale dans Longueuil n'est pas à dédaigner.

De l'aveu même du candidat Georges Darveau, — et ceci devant témoins, — cette question ne lui pose aucun problème puisqu'il serait en mesure de dépenser au minimum trois (\$3,00) dollars par électeur, ce qui donnerait une caisse électorale de 225,000 \$ pour cette équipe, puisque l'on compte 45,000 électeurs à Longueuil.

En ce qui concerne l'équipe Robidas, il semble qu'elle passe par une période de restriction financière, autant par obligation que par refus, dit-elle, d'aliéner sa liberté.

Les questions politiques municipales et régionales en jeu dans cette élection, malgré les programmes quasi similaires, changent selon que l'on se rapporte à une équipe ou à l'autre.

Ainsi, sur le plan local, le climat électoral est vicié à sa base du fait que Longueuil connaît sa première élection depuis la fusion, en novembre 1969, de Jacques-Cartier à cette ville, que cette fusion plus ou moins forcée a laissé de nombreuses rancoeurs se faire jour dans les deux villes, que, finalement, loin de régler certains problèmes d'ordre administratif, elle en a fait surgir de plus graves qui sont loin d'avoir trouvé leurs solutions.

Par ailleurs, au niveau des politiques régionales, la composition des deux équipes en présence, les thèmes adoptés en dehors des programmes officiels, tout laisse voir que selon que l'on se trouve en face de l'équipe Marcel Robidas ou de celle de M. Georges



Plus de 75,000 électeurs dans six villes de la rive sud de Montréal sont appelés à se rendre aux urnes, dimanche, à Longueuil (45,000), Boucherville (9,841), Brossard (9,719), Greenfield Park (7,036), Saint-Lambert (9,386) et Notre-Dame du Sacré-Coeur.

Darveau, le langage n'est plus le même.

Alors que le Parti civique de Longueuil a accepté, (malgré ses avatars réels et factices), la fusion de Jacques-Cartier, avec en vue l'étude raisonnée d'une communauté municipale plus large, — dont la création n'est qu'une question de mois, — celle de M. Georges Darveau refuse les conséquences de ce fait établi, et s'oppose, à la réalité que sera demain la Communauté urbaine de la rive sud.

Quant aux chances de réélection de M. Robidas, ou d'élection de M. Georges Darveau, une inconnue demeure : la force du troisième candidat, M. Paul Viau.

A première vue, en divisant les votes dans l'ex-Longueuil, il risque de faire passer M. Georges Darveau, mais s'il réussissait à rallier tous les mécontents de l'administration Robidas ainsi que les opposants à Georges Darveau, obtiendrait-il assez de votes pour gagner la mairie ? On ne le sait.

Saint-Lambert

Si Longueuil de par sa population et de sa superficie, se considère, à juste titre, comme la capitale de cette région, au moins un homme et une ville veulent lui ravir ce titre.

En effet, le maire sortant de Saint-Lambert, M. James K. Stewart, promet à ses électeurs de faire de sa ville la capitale de la région, celle qui sera en mesure de fournir à toute la région tous les grands services publics.

Toutefois, à Saint-Lambert, le contexte électoral est plus simple qu'à Longueuil.

En effet, même si le conseiller sortant Joseph A. Lalonde et candidat à la mairie se déclare favorable à une communauté urbaine pour la rive sud, fondamentalement c'est toute la question de l'alternance anglaise et française à la mairie qui est en jeu.

Déjà cinq des six postes de conseillers municipaux de cette ville sont comblés, puis que tous leurs titulaires ont été réélus par acclamation dimanche dernier.

Le seul siège contesté l'est parce que son mandataire, M. Léo Thibault, a décidé de se retirer de la lutte pour devenir l'organisateur principal de M. Joseph A. Lalonde.

Or, celui-ci, dans sa lutte contre le maire James K. Stewart, bénéficie de l'appui tacite ou officiel des cinq conseillers réélus.

Et tout ce groupe de conseillers, principalement appuie M. Lalonde parce qu'il n'accepte pas le fait que le maire anglophone sortant s'accroche à son poste et rejette le principe de l'alternance qui existe en cette ville depuis plus d'un demi-siècle.

Il ne s'agit pas ici d'une question de racisme, puisque les trois conseillers traditionnellement anglophones ont pris parti pour M. J.-A. Lalonde, mais plus passé entre la communauté anglophone et le respect d'un pacte implicite légèrement majoritaire et la francophonie.

Greenfield Park

A Greenfield Park, l'ex-maire Lawrence Galetti se présente contre son poulain de 1967, — alors que lui-même Lawrence Galetti, s'était retiré de la vie publique, — le maire sortant Maurice J. King.

Le programme de l'équipe King est classique : renouvez le mandat d'une équipe de confiance. Pour sa part, M. Lawrence Galetti, non seulement fait acte de contrition en confessant qu'il a fait une erreur en supportant, en 1967, son adversaire d'aujourd'hui, mais de plus, il se déclare favorable à une fusion volontaire entre Saint-Lambert, Lemoyne et Greenfield Park.

Par ailleurs, sauf en ce qui concerne le conseiller réélu dimanche dernier, chacun des candidats de l'équipe King devra faire face à un adversaire. Il va de soi, selon l'ex-maire Galetti, qu'ils ne sont pas supportés par lui puisqu'il est réellement indépendant, qu'il ne veut que le bien de la population de Greenfield Park, qu'il veut redorer le blason de cette ville, et que s'il se présente à nouveau, c'est à regret, n'ayant pu trouver aucune personne compétente pour se présenter à sa place.

Brossard

A Brossard, le maire sortant Léon Gravel doit faire face à une scission venant de l'intérieur de son parti, puisque son principal opposant est son ancien organisateur, M. Wilfrid Pelland.

Ce dernier, selon des dires locaux, aurait inclus dans son équipe des candidats très proches du groupe au pouvoir avant la venue de l'équipe Gravel. Quant à celui-ci, il a senti le besoin de rajouter son "Parti populaire de Brossard", puisque des cinq conseillers sortant qui formaient son équipe, trois demeurent et trois nouvelles figures viennent s'y ajouter.

Tout comté fait, élection à suivre, ne serait-ce que parce que des frères ennemis s'entredéchirent, d'autant plus que le troisième candidat à la mairie, M. Jacques Paradis, — qui par sa présence risque de brouiller les cartes, — s'était vu promettre, il y a quelques mois, l'appui du maire sortant Léon Gravel, qui l'avait assuré de son retour à la vie privée à la fin de son mandat.

Notre-Dame

A Notre-Dame (du Sacré-Coeur), la lutte est féroce entre partisans et adversaires de l'annexion à Brossard.

C'est le conseiller sortant, Marcel Delisle, favorable à l'annexion, qui mène la bataille tambour battant. Il est appuyé dans sa lutte par un conseiller en fonction, et par deux candidats, MM. Marc Caron et Ferdinand Martineau.

L'âme dirigeante des anti-annexionnistes, est le maire en fonction, M. James Darby. Ses candidats sont le conseiller sortant et secrétaire-trésorier de la commission scolaire de Notre-Dame, M. Joseph Auclair, le conseiller sortant Gérard Proulx, et M. Aimé Robitaille.

Là aussi l'élection devra être suivie de très près.

Boucherville

A Boucherville, une lutte classique entre trois candidats à la mairie se poursuit, soit MM. Clovis Langlois, maire sortant et ayant 22 ans d'expérience municipale, Charles Desmarreaux et Roger Fontaine.

Le programme politique régional de MM. Langlois et Desmarreaux est pour ainsi dire le même. Tous les deux axent leurs promesses sur une amélioration du service de transport en commun, tous les deux estiment qu'il faut une certaine régionalisation des grands services, tous les deux acceptent l'idée d'une communauté urbaine.

La lutte s'accomplit plutôt à partir d'antagonismes quasi viciés entre MM. Langlois et Desmarreaux. Le premier digère mal toute l'affaire de la Commission des fêtes du tricentenaire de Boucherville, alors dirigée par le second, et celui-ci considère que l'administration Langlois mérite une enquête approfondie.

Quant au troisième candidat, le docteur Roger Fontaine, il est arrivé un peu comme un cheveu sur la soupe, et il est difficile de savoir l'impact qu'aura cette candidature dans l'élection.

En somme que des intérêts particuliers soient présents dans les élections de ces dix villes, et ceci particulièrement à Longueuil, il n'en reste pas moins que celles-ci prennent une importance et une signification particulière qui dépassent les cadres locaux, puisqu'un gouvernement régional verra le jour d'ici quatre ans, et que du résultat de ces élections, telle communauté urbaine sera viable ou chaotique.

Saint-Léonard: une campagne de salissage!

Claude MASSON

chroniqueur municipal



SAINT-LEONARD!

Une ville qui évoque beaucoup de souvenirs: conflit scolaire, MIS, LIS, loi anti-émeute, occupation d'Aimé-Renaud, Bob Beale, Raymond Lemieux, etc. ...

Si les événements de nature scolaire l'ont emporté sur l'actualité municipale dans cette ville, il n'en reste pas moins que beaucoup de choses se sont passées depuis trois ans dans cette ville. Et dimanche, ce sera jour d'élection.

La campagne électorale se fait au niveau des journaux locaux et au niveau de la publicité en général. C'est une campagne de salissage. Chacun des partis en présence jette de la boue à l'autre.

Quels sont les partis en présence et quels sont leurs attaches?

Progrès Municipal

Le Parti du Progrès Municipal est celui du maire actuel, M. Léo Ouellet.

Ce parti a deux journaux pour le servir: Le Journal de Saint-Léonard et l'Hebdo de Saint-Léonard.

Le premier journal est reconnu comme l'organe officiel payé par le Parti du Progrès Municipal.

Le second, l'Hebdo, s'identifie comme un journal neutre. Il est toutefois rédigé par M. Gilles Ménard, un des courtiers d'assurances de la

ville de Saint-Léonard dont les services ont été retenus sous l'administration du maire Léo Ouellet.

Le Parti du Progrès Municipal compte dans ses rangs M. Jean Di Zazzo, beau-frère du maire et ex-ingénieur-conseil de la ville de Saint-Léonard, engagé peu de temps après l'élection du beau-frère, en novembre 1967.

La loi des cités et villes précise qu'une personne ayant des contrats avec une municipalité, directement ou indirectement, par lui-même ou par son associé, ne peut être mise en candidature ni élue.

M. Di Zazzo, beau-frère du maire Ouellet et ingénieur de la ville et candidat, a mis fin à tout engagement avec la ville de Saint-Léonard en date du 30 septembre. Le conseil municipal, cependant, a "laissé à l'étude" le cas de l'ingénieur-candidat, "étant donné l'imprécision de la lettre de démission et vu que la Cité n'a pas encore pris de décision concernant cette lettre". C'est la résolution no 70-1031 adoptée par le conseil le 13 octobre.

L'Unité des citoyens

Un nouveau parti, composé complètement de nouveaux membres, a fait son apparition: l'Unité des citoyens de Saint-Léonard du candidat à la mairie Raymond Picard.

Or, le notaire Picard a été engagé par la ville de Saint-Léonard peu après la prise du pouvoir par le maire Léo Ouellet, en novembre 1967. Me Picard a été mis de côté par le conseil et, maintenant, il se présente comme le maire Ouellet.

Ce groupe a l'appui de M. Mario Barone, constructeur bien connu de l'endroit, aussi conseiller municipal jusqu'à dimanche.

M. Mario Barone, aux élections de 1967, était l'organisateur de la campagne du maire Ouellet avec l'ingénieur Jean DiZazzo. Depuis un an, pour des raisons qui n'ont jamais été clarifiées, il y a eu bris dans

le trio Ouellet-Di Zarro-Barone. M. Mario Barone est devenu un adversaire farouche du maire. Aujourd'hui, il souscrit à un parti opposé.

Le journal local financé par M. Barone, La Voix du Peuple, est au service du candidat Raymond Picard et du parti de l'Unité des citoyens de St-Léonard.

L'Unité civique de St-Léonard

Le troisième parti en présence est le plus ancien. Le Parti de l'Unité civique de Saint-Léonard du candidat à la mairie Armand Auger existe depuis 1962.

Ce parti était au pouvoir avant 1967 alors que M. Paul-Émile Petit, un syndicaliste de la CSN, était maire.

L'organisateur-en-chef est M. Jacques Bernard qui s'est occupé activement du MIS (Mouvement d'Intégration Scolaire).

Ce parti reçoit l'appui du journal "l'Entente".

Comparativement aux deux autres partis (et le volume de publicité le prouve), l'Unité civique a beaucoup moins de moyens financiers.

Climat de la campagne

Le parti de "l'Unité civique" du candidat à la mairie Armand Auger accuse principalement l'administration du maire Léo Ouellet de faits déjà connus: engagement du beau-frère du maire, de nouveaux avocats, nouveaux notaires, nouveaux vérificateurs, nouveaux courtiers d'assurances et tentative d'engager un acheteur.

L'Unité civique reproche aussi au groupe du maire Ouellet au delà de 250 changements de zonage en trois ans, dont un en particulier pour permettre au conseiller municipal Mario Barone de construire un immeuble commercial, plus précisé-

ment une station-service à l'angle de Provencher et boulevard métropolitain, en 1968.

Le parti de "l'Unité des citoyens de Saint-Léonard" du candidat à la mairie Raymond Picard accuse, pour sa part, le groupe Ouellet d'avoir conduit la ville dans une situation financière difficile. "St-Léonard à la faillite!" dit même un communiqué de presse publié hier. Ce parti accuse aussi le maire pour de nombreux changements de zonage.

Le groupe Picard s'en prend aussi au parti de l'Unité civique d'avoir dans ses rangs des extrémistes. Il insiste aussi, tout particulièrement, sur la question scolaire plutôt que municipale.

Enfin, le parti au pouvoir, le Parti du Progrès Municipal du maire Léo Ouellet, s'en prend et à M. Mario Barone et à l'Unité civique de M. Armand Auger.

Dans son édition du 23 octobre, "Le Journal de Saint-Léonard", de M. Léo Ouellet, mentionne:

— Mario Barone, supporter de l'équipe Picard, menace les citoyens qui ne veulent pas le suivre. Et on ajoute: "voir plaintes à la police de Saint-Léonard". Or, ces plaintes n'existent pas à la police de Saint-Léonard.

— Un des principaux organisateurs et candidats du parti de l'Unité civique (Auger) retire sa candidature. Or, M. Auger ne s'est pas désisté et il continue d'être dans la lutte à la mairie.

Il y a aussi, de toutes parts, des poursuites, notamment contre "l'Entente" par le groupe Ouellet et contre "l'Hebdo de Saint-Léonard" par le groupe Picard.

Un autre candidat à la mairie est sur les listes: M. Maurice Gagnon, locataire, qui se présente comme indépendant. Faute de moyens financiers, il fait tout lui-même: appels téléphoniques aux électeurs, communiqués de presse, démarches pour obtenir quelques bénévoles, etc.

Chassant l'original en pleine ville, le garde-chasse est à son tour chassé par un soldat

Un original errant, banni de son foyer, a connu une triste fin, hier, à Sillery, en banlieue de Québec.

Le cervidé, pesant plus de 600 livres et âgé d'environ trois ans avait traversé le fleuve à la nage — ignorant le traversier et le pont de Québec — pour gagner enfin la rive et aboutir à Sillery, paisible dortoir de banlieusards.

Mais, les citoyens étaient déjà éveillés et une clameur s'est élevée à la vue de l'altier représentant de la faune.

Effrayé, le fugitif de la forêt s'est réfugié dans le premier terrain boisé, site, hélas, de son rendez-vous à Samarra.

Un garde-chasse l'y a rattrapé tout près — ironie du sort! — de la résidence de son ancien chef, le candidat ministre du Tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier.

Trois coups de carabine .308 ont retenti et l'original a levé les pattes. Mais, avant de recevoir les congratulations de la citoyenneté pour son exploit, le garde-chasse, un dénommé Gustave Lessard, s'est vu mettre la main au collet par un militaire encore mieux armé que lui.

C'est que le soldat, par les heures troubles que nous vivons, montait la garde autour du foyer de l'ex-ministre.

On a fini par s'expliquer et le garde-chasse a pu baisser les mains... et l'original les pattes, bien que déjà ad patres.

Et Sillery a repris son cours paisible.

Morale: la Loi des mesures de guerre s'applique aussi bien aux garde-chasse qu'aux originaux.

Jean DE GUISE

COURNOYER

SUITE DE LA PAGE A 1

L'ancien député a prêté le serment d'office dès hier après-midi pour combler le poste laissé vacant par la mort de M. Pierre Laporte.

M. Bourassa, interrogé de nouveau sur la nature quelque peu étrange de cette nomination, a avoué "qu'il aurait eu l'emparras du choix pour nommer un ministre du Travail au sein même de sa députation libérale". Mais, a-t-il ajouté, nous traversons une crise telle que "le chef du gouvernement devait faire preuve de leadership en choisissant un ancien ministre d'un autre parti, en posant un geste sans précédent.

Ministre d'Etat

Le premier ministre a également annoncé hier la nomination du député de Gatineau, Roy Fournier, au poste de simple ministre d'Etat, plus particulièrement chargé, pour le moment, de la préparation des nombreux bills privés que doit étudier sous peu l'Assemblée nationale.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires. On n'a cependant fixé encore aucune date pour cette élection de Chambly, comté jusqu'à tout récemment représenté par M. Laporte. M. Bourassa a qualifié "d'extrêmement éloignée" la possibilité que M. Cournoyer subisse une défaite dans Chambly.

Au sujet de cette élection complémentaire, M. Bourassa, alors même qu'il s'occupait à convaincre M. Cournoyer d'entrer dans son cabinet, entraînait également en contact avec l'association libérale du comté de Chambly pour leur imposer en quelque sorte le choix du nouveau ministre, en vertu de certains articles "d'urgence" contenus dans les règlements de la Fédération libérale du Québec. Selon M. Bourassa, la décision gouvernementale fut bien acceptée par les militants libéraux de Chambly.

Geste justifié

"Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, a dit le premier ministre, je pense qu'un geste de non-partisanerie comme celui-là était justifié. Il y avait en outre la compétence tout à fait spécialisée de M. Cournoyer dans le secteur travail, compétence qui nous est essentielle à l'heure où il faut régler des problèmes très urgents (construction, négociations sectorielles, négociations fédérales-provinciales au sujet de la récupération du champ de la main-d'oeuvre, etc...).

Réaction de l'UN

M. Bourassa a déclaré qu'il avait prévenu le chef de l'Opposition officielle, M. Jean-Jacques Bertrand, de sa décision de s'approprier les services de M. Cournoyer.

Incidemment, c'est avec politesse mais également avec ironie que M. Bertrand a fait parvenir hier au premier ministre un communiqué au sujet du choix de M. Cournoyer. "C'est avec infiniment de regret que je vois M. Cournoyer quitter nos rangs, dit M. Bertrand. Il m'a informé de la demande du premier ministre. Il répond à son appel; je n'en suis pas surpris; il a fait de même avec moi. Je sens qu'il se donnera sans compter dans ses nouvelles fonctions et qu'il les exercera avec compétence.

"Quant à l'Union nationale, poursuit M. Bertrand, elle n'aurait pas raison de se sentir amoindrie du fait qu'un gouvernement libéral se voit obligé, quelques mois à peine après son élection, de venir chercher un membre de cette équipe dont il critiquait hier l'incompétence. C'est admettre, de façon éclatante et par le précédent le plus inouï dans l'histoire de nos institutions parlementaires, que l'UN sait placer au-dessus de toute autre considération le souci de l'efficacité et l'intérêt supérieur du Québec."

Pas de coalition

M. Bourassa a toutefois précisé hier qu'il n'avait nullement en vue, par son geste, de former un "gouvernement de coalition" ou d'affaiblir délibérément l'UN. M. Cournoyer est un expert, prêt à faire de la politique active, disponible et qui s'est très peu compromis politiquement avec l'UN, selon le chef du gouvernement.

Le chef du cabinet libéral a cependant avoué qu'il avait dû expliquer durant plusieurs heures sa décision aux membres de son cabinet et à ses députés. Il n'a pas voulu donner leurs réactions.

Il a aussi dit aux journalistes que ce genre de nomination ne constituait nullement un premier pas vers un "gouvernement de salut public" ou encore vers un régime présidentiel. M. Cournoyer n'était quand même pas député, et l'UN est encore le principal parti d'opposition, à cause de la qualité de ses membres, a-t-il ajouté.

Remaniement prochain

M. Bourassa a aussi annoncé aux journalistes qu'il ferait au cours de prochaines semaines ou prochains mois un remaniement plus complet de son cabinet. D'ici là, l'actuel ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, continuera à occuper le poste de ministre de l'Immigration, laissé également vacant par la mort de M. Laporte.

Enfin, le premier ministre a expliqué qu'il avait agi "rapidement" auprès des militants libéraux de Chambly en raison de l'urgence de certaines situations que doit régler le nouveau ministre du Travail, dont celle en particulier de la construction. La commission parlementaire étudiant le conflit en ce secteur doit se réunir la semaine prochaine.

"D'autre part, a dit M. Bourassa, il y avait le budget, la constitution, les investissements à stimuler, les récents événements. On remplace difficilement un homme comme M. Laporte, mais le gouvernement a pris les décisions nécessaires pour que la force du gouvernement soit intacte ou presque."

LIBERATION

SUITE DE LA PAGE A 1

nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

D'après M. Bourassa, des informations des forces policières indiqueraient qu'il y aurait environ 200 terroristes au Québec. Toujours de l'avis de M. Bourassa, la libération de ceux qui sont actuellement détenus en prison aurait pu en augmenter le nombre de plusieurs centaines et même jusqu'à mille.

M. Bourassa a évidemment fourni ces chiffres sous toutes réserves signalant qu'il est difficile pour les forces policières de fournir des statistiques précises.

Les craintes de la police touchant la libération des prisonniers politiques n'avaient pas été évoquées jusqu'à maintenant par M. Bourassa dans les applications touchant la requête du Québec aux autorités fédérales.

Sérieux

M. Bourassa s'était limité plutôt à parler du plan en quatre étapes du FLQ, de la possibilité de d'autres enlèvements, des informations de la police touchant l'organisation du FLQ, de la possibilité de manifestations publiques, de la possession de dynamite par les membres du FLQ et du travail considérable des forces policières.

M. Bourassa est d'ailleurs revenu sur ces raisons, hier, affirmant notamment que jamais son gouvernement n'aurait pu justifier son inaction quant aux mesures de guerre ou quant à l'appel à l'armée si d'autres enlèvements s'étaient produits.

"Le gouvernement, a dit M. Bourassa, n'avait tout simplement pas le choix s'il voulait assumer le minimum de ses responsabilités. Il ne pouvait certainement pas rester inactif en face des dangers aussi importants, aussi conséquents, que les enlèvements de MM. Cross et Laporte. Ces enlèvements le forçaient à prendre au sérieux les plans d'action que l'on pouvait considérer auparavant avec scepticisme."

"Si nous avions disposé à ce moment-là de moyens plus proportionnés pour faire face à la situation, a ajouté M. Bourassa, nous n'aurions pas eu recours aux mesures de guerre, mais nous avions le choix entre rien faire ou à peu près, ou recourir à des mesures qui dépassaient comme telle la situation.

Dans les circonstances, le gouvernement se devait d'agir avec fermeté et c'est ce qu'il a fait.

Questionné sur les critiques adressées à son gouvernement notamment en ce qui a trait au rôle d'Ottawa durant cette crise, M. Bourassa a nié, par ailleurs, que les décisions de son gouvernement aient été dictées par les autorités fédérales.

Décision de Québec

"C'est le gouvernement du Québec et seul le gouvernement du Québec qui a décidé d'appeler l'armée, a dit M. Bourassa. C'est le gouvernement du Québec qui a décidé de demander l'imposition des mesures de guerre. Qu'on dise n'importe quoi, quant à moi, je pourrai toujours démontrer, preuve à l'appui, que c'est le gouvernement du Québec qui a décidé dans les circonstances", a lancé M. Bourassa.

Toujours au sujet du rôle d'Ottawa dans la crise actuelle, M. Bourassa a également qualifié de fausses certaines informations selon lesquelles la lettre de son gouvernement demandant l'adoption de la Loi des mesures de guerre ait été rédigée par le chef de cabinet de M. Pierre Elliott Trudeau, M. Marc Lalonde.

"M. Lalonde de même que des ministres fédéraux sont venus à Québec durant cette semaine (celle de l'enlèvement de M. Laporte) pour cette raison et d'autres raisons, mais c'est absolument faux de dire que cette lettre a été préparée par M. Lalonde. Cette lettre, a dit M. Bourassa, a été rédigée par le gouvernement québécois et c'est moi et moi seul qui ai décidé de la signer."

Audacieux hold-up au ministère du Revenu, à Québec

QUEBEC (PCF) — Deux individus armés et masqués se sont emparés de sacs d'argent que la Brink's livrait au ministère du Revenu, rue Chauveau, à Québec, vers 10 heures hier matin.

Le vol s'est déroulé dans un corridor du ministère et les deux malfaiteurs ont pris la fuite dans une automobile volée conduite par une femme ou un homme travesti.

Le camion de la Brink's a pris les bandits en chasse mais leur trace a été perdue dans la circulation.

La voiture des fuyards a été retrouvée quelques coins de rue plus loin. Les policiers ont trouvé à l'intérieur une arme de fort calibre et un sac vide.

Le montant du vol serait d'au moins \$35,000.

Les policiers n'écartent pas la possibilité que le vol soit l'oeuvre du même trio qui a déjà commis deux attaques à main armée dans des Caisses populaires de la région depuis vendredi dernier.

WAGNER

SUITE DE LA PAGE A 1

sessions de la Paix par le gouvernement de l'Union nationale.

A la même époque, c'est-à-dire avant le déclenchement des élections générales, M. Wagner s'était laissé courtiser pendant quelques semaines par les membres du Ralliement créditiste du Québec, eux aussi à l'époque à la recherche d'un chef à l'image du justicier. On ne saura jamais si M. Wagner aurait été chef des créditistes à la dernière élection si l'Union nationale n'avait pas accédé à sa demande d'être nommé juge.

Dès le lendemain des dernières élections, c'est-à-dire de la défaite du gouvernement Bertrand, un groupe de militants de l'Union nationale se mit à souhaiter la venue de M. Wagner à la barre du parti.

Ces militants unionistes estimaient que M. Wagner était le seul homme possédant une image suffisamment forte pour remettre l'UN dans la course après la débâcle du 29 avril dernier.

L'UN ne s'est jamais vraiment sortie du culte qu'elle a voué à son fondateur, M. Maurice Duplessis, et depuis 10 ans recherche l'homme qui pourrait incarner l'image du leader puissant, autoritaire et incontesté des bonnes années du parti.

Un autre fait qui donne énormément de crédibilité aux propos que l'on prête à M. Wagner ("Prouvez-moi que je suis désire..."), c'est la diffusion, à travers tout le Québec, par un groupe de militants unionistes, de 100,000 questionnaires destinés principalement à connaître le goût des sympathisants unionistes quant au prochain chef de l'UN.

Les premiers rapports appuieraient au-delà de tout espoir l'instinct des auteurs du questionnaire: M. Claude Wagner répondrait à l'attente de plus de 80 pour cent des répondants.

Le député de Montmagny, M. Cloutier, a constaté, en réponse à une question d'un groupe de journaliste rencontré au hasard dans les corridors du Parlement, qu'"l'Union nationale est prête à accepter un chef comme M. Wagner s'il réussissait à se faire élire à un congrès."

C'est la semaine prochaine que l'aille parlementaire du parti, en compagnie des anciens candidats, doit suggérer une date pour la tenue d'un congrès à la succession de M. Bertrand.

Certains membres du parti souhaitent que la campagne débute officiellement le plus tôt possible et que le congrès ait lieu au plus tard au tout début de 1971.

En effet, certains aspirants à la direction de l'UN ont commencé officieusement leur campagne, dont M. Gabriel Loubier, ancien ministre du Tourisme, et M. Marcel Masse, ancien ministre des Affaires intergouvernementales.

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

pour dire qu'il y a eu dissension. Il n'y a pas le moindre fait qui puisse donner une crédibilité à ces affirmations". M. Bourassa a voulu interroger les journalistes sur les sources qu'ils pourraient posséder concernant de quelconques dissensions. Les journalistes ont refusé, pour des motifs d'ordre profes-

sionnels de divulguer ces sources.

"Les faits, a dit un journaliste, démontrent probablement que les articles en question étaient fondés."

"Ce sont des hypothèses, a répondu M. Bourassa. Tant mieux pour vous si elles se réalisent, et tant pis pour moi."

Un autre journaliste, en parlant d'hypothèses, a demandé à M. Bourassa si "ce n'était pas ses amis fédéraux qui étaient en train de répandre la rumeur de dissensions dans son cabinet pour le diviser pour le bon."

M. Bourassa a déclaré qu'il ne voyait pas pour quelle raison le gouvernement fédéral ferait de telles tentatives.

Au sujet du nombre des ministres présents aux récentes réunions de cabinet qui furent capitales, M. Bourassa a déclaré:

"Lorsque les décisions ont été prises en principe tous les ministres étaient présents, peut-être un ou deux étaient absents et lorsque les mesures ont été décidées, nous avions carte blanche; le chef du gouvernement avait plus ou moins carte blanche pour décider du moment de les appliquer; il y avait certainement la majorité des ministres."

"Il y avait dans toutes les décisions la presque totalité des ministres; il en manquait trois ou quatre selon les circonstances. Vous comprenez comme moi que devant les implications de ces décisions, je ne pouvais certainement pas me permettre de prendre ces décisions sans avoir l'appui et le consentement des ministres. Au chapitre des décisions sur le plan pratique, envoyer une lettre dans une heure ou deux, je ne sais pas, mais il y avait au moins la majorité des ministres... Ah! Plus que la majorité, presque la totalité. On a eu une réunion jeudi et tous les ministres à peu près étaient présents, peut-être, sauf un... Si on avait retrouvé Pierre Laporte et Cross, évidemment cela changeait complètement. Si dans le délai de six heures on avait retrouvé MM. Cross et Laporte, il n'y aurait pas eu de mesures de guerre... Ah! C'est clair que l'on ne pouvait pas réunir le conseil des ministres à toutes les heures. J'avais eu de la part du conseil l'acceptation de ces décisions comme telles, sauf si on retrouvait MM. Laporte et Cross."

Les effets de la crise sur l'économie ne sont pas connus

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, n'est pas en mesure de dire, pour l'instant, si la crise provoquée par le terrorisme du FLQ a eu des effets néfastes sur la situation économique québécoise.

"J'ai commencé depuis quelques jours à vérifier les marchés, à voir comment cela se comportait, a répondu M. Bourassa à un journaliste qui voulait savoir si les événements des dernières semaines ont eu quel quel effet sur les projets d'investissement dans la province. Je n'ai pas de réponse précise à vous donner."

le TEMPS qu'il fera

Minimum 30°
Maximum 60°

Prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval: Région de l'Outaouais: ensoleillé devenant nuageux plus tard aujourd'hui. Samedi nuageux avec quelques averses. Maximum aujourd'hui près de 55. Minimum la nuit prochaine près de 40. Régions des Cantons de l'Est, Montréal et Laurentides: aujourd'hui ensoleillé devenant nuageux ce soir ou la nuit prochaine. Samedi généralement nuageux avec quelques averses plus tard dans la journée. Maximum aujourd'hui et samedi près de 55. Minimum la nuit prochaine 35 à 40. Régions de Québec, St-Maurice et Lac St-Jean: aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi 50 à 55. Minimum la nuit prochaine 30 à 35. Régions de Bas-Canada, Rimouski, Gaspé et Sept-Îles: aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi 45 à 50. Minimum la nuit prochaine 25 à 35 sur la Rivière-Sud et 25 à 30 sur la Rivière-Nord.

Fête: Office ferial

INCUPLATIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

qui prévoit des peines maximums d'emprisonnement à vie ou de mort. Cet article rend coupable de trahison toute personne qui, au Canada, "a recours à la force ou à la violence dans le but de renverser le gouvernement du Canada ou d'une province."

Depuis la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, le 16 octobre, plus de 300 personnes ont été arrêtées, dont 150 étaient toujours détenues jeudi soir. Cependant, les autorités n'ont inculpé jusqu'ici aucun des individus appréhendés sous le coup des mesures d'exception.

Selon des sources dignes de foi, les autorités sont en train de "séparer la paille du froment" et se proposent de lancer contre certains détenus des accusations de trahison et de sédition, et contre d'autres des accusations de simple sédition. Ce dernier crime comporte une peine maximum de 14 ans de détention.

D'après la loi, c'est aux provinces que revient la responsabilité de traduire en justice les prévenus inculpés de trahison et de sédition. Il serait toutefois possible, selon certains, que le gouvernement fédéral se charge lui-même de ces poursuites.

La dernière exécution pour trahison remonte à 1885, alors que Louis Riel fut pendu à Regina pour avoir mené l'insurrection des Métis au Manitoba.

A Québec, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a déclaré, pour sa part, qu'il n'avait pas en tête les noms de ceux qui, éventuellement, pourraient comparaitre sous des accusations de trahison.

"La sédition et la trahison existent. Ce sont des articles qui pourront être utilisés mais je n'ai aucun nom en tête", a affirmé M. Choquette.

Interrogé sur l'à-propos d'un recours à de tels articles de loi, M. Choquette a souligné: "Ils ne sont invoqués que dans des circonstances graves. Ce sont des articles d'une gravité extrême. Il appartiendra aux tribunaux de décider".

Le ministre a conclu en disant qu'il n'avait pas d'autres commentaires à faire sur le sujet, ajoutant toutefois que l'utilisation de ces articles de loi, habituellement très peu utilisés, ne l'étonne pas puisqu'ils sont fondamentaux."

Von Braun a des problèmes avec les maths de son fils

WASHINGTON (Washington Post) — Le professeur Werner Von Braun, le célèbre homme de sciences d'origine allemande, vient de s'installer à Alexandria, en Virginie. Il a dû s'établir tout près de Washington où sont situés ses bureaux depuis qu'il a été nommé directeur adjoint de l'Agence américaine de l'aéronautique et de l'espace (NASA).

La famille Von Braun vivait depuis 21 ans à Huntsville, en Alabama. Iris et Margrit Von Braun, les deux filles du savant, se sont vite acclimatées au collège Oberlin, mais Peter, âgé de 10 ans, doit encore demander l'aide de son père pour faire ses devoirs.

Mais le professeur Von Braun a admis qu'il ne pouvait pas aider tellement ses enfants dans leurs travaux scolaires. "Je ne comprends tout simplement pas les nouvelles mathématiques", dit-il avec un sourire en coin.

ABANDON DES AFFAIRES

Habits tout laine \$1140

Vestons sport \$640 et \$940

Imperméables \$940

Pantalons, style espagnol évasé \$240

Pantalons tout laine \$140

Pantalons 'Koratron' \$340

Paletots d'hiver \$1440

GRANDE REDUCTION SUR HABITS DE GARÇONS ET ADOLESCENTS

Manufacture de luxe 40

6648A, rue St-Hubert 276-1586

Accord de coopération spatiale USA-URSS, mais pas pour l'immédiat

WASHINGTON (A.F.P.-Washington Post) — Les entretiens sur la standardisation des navires spatiaux qui se sont terminés mardi dernier à Moscou ne résulteront apparemment pas en missions conjointes américano-soviétiques avant la fin de la présente décennie, sans égard au climat politique entre les deux pays.

«Les conversations ont été franches, ouvertes et directes», a déclaré hier M. Arnold W. Frutkin, administrateur adjoint de la NASA, un des cinq membres de la délégation américaine aux entretiens. Il a précisé que les deux parties avaient reconnu qu'il était impossible de modifier les systèmes utilisés actuellement en vue de les standardiser.

Toutefois, Américains et Soviétiques ont conclu un accord «très encourageant» sur la standardisation de certains moyens de rendez-vous et d'arrimage spatial des capsules des deux pays pour l'avenir.

Les experts des deux pays ont considéré «très sérieusement» la possibilité qu'une telle technique permette un jour le sauvetage d'astronautes en détresse de l'une des deux nations par leurs homologues de l'autre pays.

Au cours d'une conférence de presse, hier, au siège de la NASA, M. Frutkin a ajouté que, du côté américain, on peut présumer que des «taxi-navettes» de l'espace — opérationnels en 1977 — seront les premières capsules auxquelles pourraient s'arrimer des véhicules munis du dispositif voulu de standardisation.

L'accord conclu à Moscou fait suite à des conversations

commencées lundi entre spécialistes des deux pays sur la compatibilité des moyens employés par les deux puissances pour rapprocher et arrimer des vaisseaux spatiaux des deux pays, a rappelé M. Frutkin.

Le texte de cet accord sera publié dès qu'il aura été confirmé par M. George Low, administrateur intérimaire de la NASA, et par M. Keldysh, président de l'Académie des sciences d'URSS. On ne prévoit pas de difficultés dans ce domaine.

Ultimeurement seront établis trois groupes conjoints de travail qui considéreront les moyens requis pour assurer l'accostage des capsules américaines et soviétiques. Ces groupes se pencheront respectivement sur les trois points principaux suivants:

- 1) Compatibilité des systèmes en vue du rendez-vous (appareillage de guidage);
- 2) Instruments adéquats en vue de l'accostage et
- 3) Côté opérationnel proprement dit, mise au point des systèmes et des techniques voulus.

Il est possible, a déclaré encore M. Frutkin, que des pilotes spatiaux des deux pays appartiennent à ces trois groupes qui se réuniront en mars ou avril 1971.

L'administrateur adjoint de la NASA a fait l'éloge de la coopération américano-soviétique qui s'est manifestée à la conférence de Moscou.

Les techniciens américains ont par surcroît pris place dans le simulateur d'une capsule cosmétique soviétique, et ils ont été les premiers étrangers auxquels ont été montrés les échantillons géologiques ramenés de la Lune par la sonde automatique russe «Luna-16» le mois dernier.

Télescope de 36 po. pour le satellite "OAO-3"

CAP KENNEDY (Floride), (AFP) — Le plus puissant télescope spatial sera lancé le 23 novembre au plus tôt du Cap Kennedy à bord de l'"O.A.O.-3" (Observatoire astronomique orbital).

La NASA précise qu'il s'agit du plus lourd satellite scientifique qu'elle a jamais construit. Pesant 4,680 livres, ce planétoïde ressemble à un tube placé entre deux ailes: les deux panneaux couverts de cellules solaires qui fourniront l'énergie électrique voulue.

L'"O.A.O.-3" renseignera la communauté scientifique mondiale, dit la NASA, «sur la naissance des étoiles et l'avenir de notre galaxie».

Inscrit sur une orbite circulaire à 466 milles de la Terre, le super-observatoire spatial se spécialisera dans l'étude des étoiles d'origine relativement récente qui n'ont que quelques centaines de milliers d'années, ainsi que dans l'observation de la poussière interstellaire. Cette dernière, selon l'agence spatiale qui cite l'opinion de nombreux savants, «peut détenir la clef de l'origine et de l'évolution des étoiles. C'est d'elle que naissent les étoiles. On est mal renseigné sur la composition chimique des solides que recèle la poussière interstellaire: cristaux de glace... parcelles de carbone ou fumée... etc. "O.A.O.-3" a un objectif de 36 pouces.

L'"O.A.O.-3", s'il est mis sur orbite et fonctionne par-

faitement, recevra le surnom de «Goddard», d'après Robert H. Goddard, «père de l'astronautique américaine» ayant été le premier à lancer une fusée à carburants liquides.

Le directeur du projet, M. Albert Bogess, a, par ailleurs, souligné la «signification considérable cosmologique» de l'étude de la poussière interstellaire. On peut, grâce à elle, prédire l'évolution de la galaxie à laquelle appartient le système solaire. L'acuité du télescope cosmique américain sera d'autre part telle qu'il pourra se fixer sur le quasar «3-C-273» découvert il y a sept ans. Les quasars constituent les systèmes célestes les plus lointains qu'on ait jamais pu observer. Mais «3-C-273» est l'un des plus brillants d'entre eux.

«OAO-1» est tombé en panne peu après sa mise sur orbite en 1966.

«OAO-2», lancé deux ans plus tard, continue d'être un apport considérable à l'astronomie à l'étude des étoiles les plus récentes, mais à l'aide d'une technique beaucoup moins perfectionnée que celle dont devra faire preuve son successeur.

Le prochain satellite lancé par les Etats-Unis devrait être le «bocal spatial» porteur de crapauds-buflés destinés à des études d'astro-biologie.

Avec huit ajournements à son actif, ce lancement est prévu pour la fin du mois ou le début de novembre à l'île de Wallops en Virginie.

Legaré VALEURS SPECTACULAIRES D'AUTOMNE



RÉFRIGÉRATEUR 10.2 p.c.

Ce réfrigérateur à 3 étagères comporte un hydrateur plein grandeur et un compartiment séparé pour beurre et fromage. Le congélateur peut contenir 35 livres, 24" large x 59" haut.

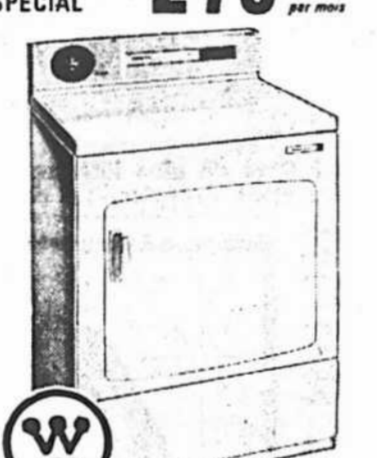
SPECIAL \$214 \$10 par mois



LESSIVEUSE AUTOMATIQUE

4 cycles pour tous les items réguliers, la-vez-portez, 4 combinaisons de température d'eau, filtre à charpie, dispositif automatique de sécurité durant l'essorage. Capacité: 14 livres.

SPECIAL \$279 \$12 par mois



SÈCHEUSE AUTOMATIQUE

Séchage uniforme par courant d'air contrôlé. Filtre à charpie. Cuve en porcelaine émaillée. Choix de 2 températures. Une patte de refroidissement empêche les faux-plis, 27" large x 25" profond.

SPECIAL \$169 \$8 par mois



POÊLE ÉLECTRIQUE

Minuterie pour le four, indicateur lumineux pour les éléments. Indicateur lumineux du contrôle de la température du four. Porte vitrée pour le four et lumière intérieure. Tiroir profond.

SPECIAL \$219 \$10 par mois



ENSEMBLE DE CHAMBRE STYLE ESPAGNOL, 3 MCX

Ebénisterie en chêne. Bureau triple avec miroir encadre vertical. Grande commode garnie de superbes poignées en cuivre antique. Très beau lit à panneau.

LA TABLE DE NUIT EST AUSSI DISPONIBLE À \$49. SEULEMENT.

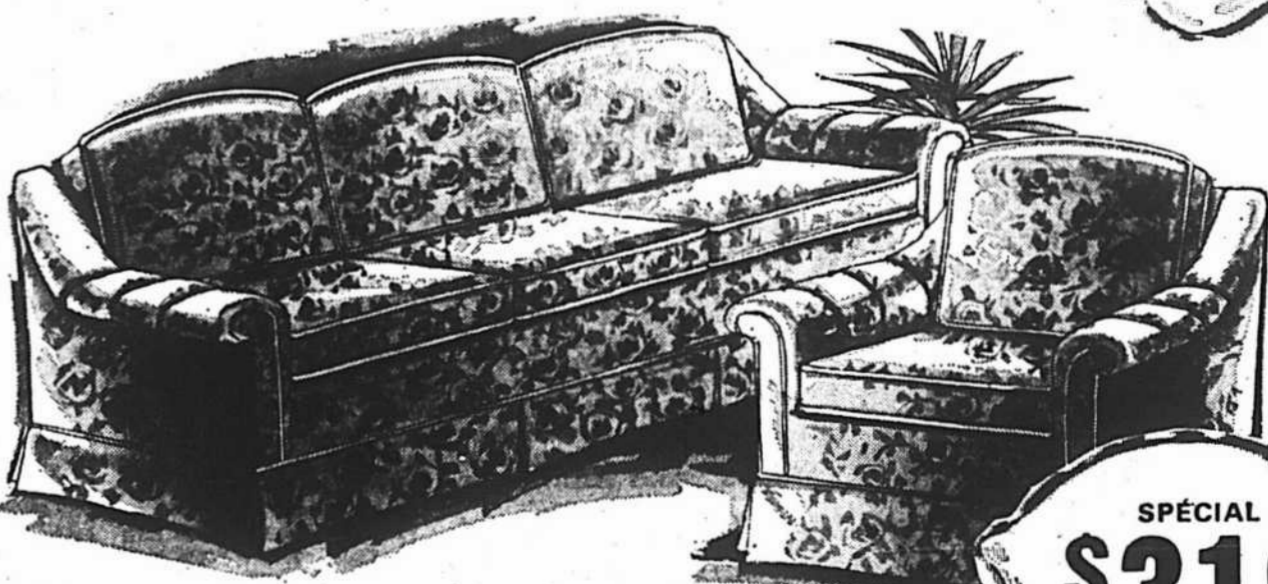
SPECIAL \$319 \$15 par MOIS



ENSEMBLE DE CUISINE DE STYLE MODERNE, 5 MCX

Table de 36" x 48" qui peut s'allonger à 60" avec un panneau escamotable. Dessus arborite 2 tons. Tablier décoratif en acier inoxydable. Pattes effilées avec embouts rotatifs. 4 chaises rembourrées de mousse. Pattes avec fini chrome.

SPECIAL \$159 \$8 par MOIS



MOBILIER DE SALON 2 MCX.

Sofa à 3 coussins et fauteuil de style contemporain. Les coussins de Taslan sont réversibles et les appui-bras sont rembourrés de mousse. Choix de 5 couleurs composées: bleu-vert, rouge-or, tangerine-vert, vert-or et or-tangerine.

SPECIAL \$319 \$15 par MOIS

POURQUOI HAIG EST-IL SI SUPÉRIEUR?

C'EST LA PLUS VIEILLE MARQUE DE SCOTCH!

Ne soyez pas vague... demandez HAIG

Le scotch le plus vendu en Grande-Bretagne

Distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse

332-B 25 oz \$ 7.15
332-C 40 oz \$11.25

Representant: The Distillers Company (Canada) Limited

12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTRÉAL

PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUÉBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR



HEURES D'AFFAIRES

LUNDI-MARDI - MERCREDI 9h.A.M. à 6h.P.M.
SAMEDI 9h.A.M. à 5h.P.M.
JEUDI ET VENDREDI 9h.A.M. à 9h.P.M.

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 1200 rue AMHERST
Tél. 842-8911 | 6960 rue ST-HUBERT
Tél. 271-4668 | 3734 ouest, rue NOTRE-DAME
Tél. 935-6994 | 10530 BOUL. PIE IX (Mil.-Nord)
Tél. 322-2741 |
| 3730 est, rue ONTARIO
Tél. 526-1667 | 1278 est, MT-ROYAL
Tél. 521-5373 | 4010 rue WELLINGTON (Verdun)
Tél. 768-4730 | 3250 rue MASSON (Rosemont)
Tél. 725-2453 |
| 1020 rue NOTRE-DAME
Tél. 637-5825 (Lachino) | 4660 est, rue STE-CATHERINE
Tél. 255-7029 | 6589 Boul. MONK (VILLE MARIE)
Tél. 768-4777 | 11,926 est, rue NOTRE-DAME (PORTE-AUX-TREMBLES)
Tél. 645-5371 |

Dystrophie musculaire: "Les déceptions ne tuent pas et les espérances font vivre"

par Michèle BOULVA

"On ne nous dit pas grand-chose sur les progrès — si progrès il y a — sur la dystrophie musculaire, de peur que nous ayons de faux espoirs à ce sujet. Il serait bon de rappeler la phrase d'Albert Schweitzer: "Les déceptions ne tuent pas et les espérances font vivre."

Tirée du journal interne du seul centre de myopathie canadienne, cette pensée porte à réfléchir puisqu'elle est signée par un jeune homme de 23 ans atteint de cette maladie incurable qu'est la dystrophie musculaire (DM).

Rémi Busque est, en effet, l'un des 53 pensionnaires des Jardins Versailles, rue Radisson, dans l'est de la métropole.

C'est l'année dernière, à la demande du ministère québécois de la Famille et du Bien-être, que garde Rita-Marie Choquette fondait ce centre d'accueil pour les enfants atteints de DM; car cette maladie héréditaire transmise par la mère, et surtout aux garçons, s'attaque principalement aux très jeunes, dont elle paraît y se progressivement les muscles volontaires.

Le règne de l'optimisme

"Notre but est de donner aux enfants une raison de vivre en insistant sur les choses positives qu'ils peuvent accomplir, sur les nombreuses activités qu'ils sont en mesure d'exercer comme tous les autres enfants", explique garde Choquette.

Et il suffit d'une courte visite au centre pour sentir l'optimisme qui s'en dégage, l'amour de la vie, la chaleur humaine. A travers l'horaire de la journée, on découvre une volonté d'association au reste de la société.

M. Sylvio Boissonneault, coordonnateur de la vie de groupe, nous trace rapidement le programme quotidien: "L'avant-midi est consacré à la partie scolaire: français, maths, géographie, information sur l'actualité, sciences religieuses et humaines. Après le dîner, de petits groupes se forment pour travailler la glaise, le rotin, pour crocheter des coussins, peindre, dessiner ou confectionner des poupées de corde, en compagnie des moniteurs.

La démocratie est respectée!

"Il n'est pas uniquement question de distraire les enfants; car, comme tous ceux de leur âge, ils s'intéressent à la lecture, au calcul, etc... Ils ont besoin d'apprendre, de communiquer, de s'amuser." Quant aux tout petits, ils ont évidemment leur maternelle et leur périculière!

Des soirées et des journées récréatives sont organisées régulièrement; ce sera une épluchette de blé d'Inde, une visite de Jean Béliveau, un tour à la cabane à sucre, une visite à la campagne dans le temps des pommes!

Et voici qui intéressera sans doute les féministes! Nous parlons tout à l'heure du journal interne des Jardins Versailles. Lors des élections (car tout fut fait démocratiquement par vote secret), c'est une jeune fille, Sylvie Tremblay, qui fut élue présidente du journal après avoir fait un discours fort convaincant pour disposer de ses quatre adversaires masculins!

Un après-midi par semaine est réservé aux examens médicaux du médecin attaché, le Dr Jean-Yves Tremblay. Cependant, même si les enfants demeurent au centre, ils sont placés dans des hôpitaux pour leurs traitements.

La campagne de souscription

Voilà un rapide tour d'horizon des Jardins Versailles. Un

projet-pilote qui devra être multiplié bien des fois pour subvenir aux besoins des 6,000 familles québécoises dont les enfants sont atteints de DM.

Que fait-on de plus aujourd'hui pour les aider?

aussi distribuées dans les magasins pour permettre à chacun d'y glisser quelques sous.

On peut encore faire parvenir des contributions à l'Association canadienne contre la dystrophie musculaire (Que-

bec), 4480 Côte-de-Liesse, Montréal. Ceux qui seraient intéressés à devenir membre peuvent téléphoner à 739-1151.

Garde Choquette ajoute cependant, et on le comprendra facilement, "qu'il faut plus

que tout autre chose aux enfants atteints de DM, une chaleur humaine que ne peut acheter l'argent". Elle lance un appel à ceux et celles qui auraient, non plus des sous, mais du TEMPS à donner.



C'est l'Halloween demain au Salon International de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les enfants sont admis gratuitement avant midi et choyés ensuite toute la journée. On leur donnera outre des friandises de toutes sortes, des pommes, de la crème glacée, du jus de tomate et du lait. Et bien sûr on vient costumé si le cœur nous en dit! En costume phosphorescent, c'est plus drôle et plus voyant.

Les enfants bienvenus au Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le Salon International de l'Agriculture et de l'Alimentation débute demain Place Bonaventure. Cette année, les visiteurs sont conviés à une exposition rajointe, et de portée internationale.

Enumérer les participants, parler des faits saillants, donner le calendrier des événements sociaux serait trop long. Contentons-nous de souligner les activités d'intérêt familial, en particulier celles qui marqueront la journée d'ouverture, samedi.

Les portes du Hall d'exposition ouvrent à 10 heures le matin. Jusqu'à midi, discours officiels avec les représentants gouvernementaux. A compter d'une heure environ, il y aura démonstrations d'équitation sur poney par la Famille Riel. De deux heures à quatre heures, au centre des démonstrations, sélection et mode de cuisson des différentes coupes de viande par M. O. Fortier et sa femme Monique Chevrier de l'Institut National des Viandes.

Le soir à huit heures, danses folkloriques "Marie Callumet" au Centre du Hall et remise des trophées

pour le championnat de pigeons.

L'Halloween au Salon

On n'a pas oublié les enfants au Salon: samedi, c'est l'HALLOWEEN. Une surprise les attend dès l'ouverture, entrée gratuite entre 10 heures et midi pour les enfants de moins de 12 ans. Et ce n'est pas tout! Une fois dans l'enceinte, ils pourront se "faire la main" en prévision des visites de porte en porte qu'ils feront dans la soirée. En se promenant dans les kiosques, ils recevront gratuitement des belles pommes du Québec, de la crème glacée (Robil) du jus de tomates, des friandises de toutes sortes. Et du lait au "Salon de Trait" à l'entrée du Hall. Tout un programme, d'autre part, est conçu à leur intention: démonstration équestre, exposition d'animaux vivants, exposition de dessin d'enfants, etc.

Mme Benoit et l'agneau

Les cordons bleus et ceux qui aimeraient le devenir sont convoqués lundi au "Coin des démonstrations" par nul autre que Mme Jehane Benoit. Spécialiste en art culinaire, Mme Benoit connaît

bien la question de l'agneau. Elle dirige avec son mari un élevage de moutons dans leur ferme des Cantons de l'Est. Elle s'occupe plus particulièrement du côté culinaire.

Lundi, elle expliquera les différentes coupes, leur préparation en cuisine et leur mode d'accompagnement. En effet, certains légumes et certaines herbes conviennent mieux que d'autres à cette viande délicate.

Mme Benoit sera à la disposition de ses visiteurs entre 14 heures (2 heures) et 5 heures trente pour répondre à toutes les questions.

Pour compléter cette journée consacrée à l'agneau, il y aura une démonstration du travail que font les chiens de berger pour garder les troupeaux. A la Piste Centrale à 10h30, 12h15 et 17 heures. Avec les animaux de la ferme de Noirmouton.

On notera que le prix d'entrée au Salon International de l'Agriculture et de l'Alimentation est de \$1.50 pour les adultes et de 50 cents pour les enfants de 12 ans et moins (exception faite pour samedi matin, jour de l'Halloween).

L'école à la maison: une expérience qui éveille la curiosité

MEXICO, N.Y. (UPI) — Bonny Gracey étudie la trigonométrie, le français, l'histoire, la chimie et l'anglais.

Cela n'a rien d'extraordinaire pour une élève du secondaire, âgée de 17 ans. Sauf que dans son cas, le profes-

seur est sa mère et ses compagnons de classes, ses frères et sœurs âgés de deux à 15 ans. Et la cuisine sert de classe.

Ceci se passe dans la maison de M. et Mme Gerald Gracey. Mme Gracey est une

catholique fervente et ne veut pas exposer ses enfants "à l'enseignement sexuel et autres actes immoraux" qui seraient le lot de l'école publique.

Mais le 19 octobre, sur les ordres d'un juge, les autorités avaient mis fin à cette classe familiale: six des enfants avaient été enlevés à la famille et placés en foyer nourricier.

Après quelques jours cependant, le juge revenait sur sa décision et les cours reprenaient à la maison. Bonny est heureuse. "C'est plus facile d'étudier à la maison parce qu'on peut lire à haute voix ou demander toutes les questions que l'on veut. Et on peut avancer aussi vite qu'on le veut".

La journée de classe n'est habituellement pas rigide mais comprend quatre ou cinq heures de cours. Les quatre filles aînées, Susan, et Amy, 11 ans, Patricia, 15 ans et Bonny étudient le français ensemble "et les plus jeunes s'assoient autour de nous et écoutent, explique Bonny. Ils apprennent des petits mots comme "merci", mais ils n'étudient pas la grammaire."

Un autre projet de classe, la fabrication d'un terrarium, intéresse plus particulièrement Kathleen, Jacqueline, et Gé-

rald respectivement âgés de sept, huit et dix ans. Avec les plus jeunes, ils vont cueillir des plantes sauvages.

Bonny espère que les relevés quotidiens de notes et de travaux scolaires qu'inscrit sa mère lui permettront d'obtenir une équivalence pour le diplôme de fin d'études.

De nombreuses personnes, dont des éducateurs et des professeurs de collège, se sont

rendues chez les Gracey depuis qu'on a voulu leur retirer leurs enfants. Ils voulaient soit offrir leurs conseils pour l'établissement d'une "école à la maison", soit pour aider à enseigner aux enfants.

La cour doit décider le 13 novembre prochain si "l'école" des Gracey répond aux normes requises en éducation et s'ils sont des parents convenables.



Le coordonnateur de la vie de groupe, M. Sylvio Boissonneault, donne un coup de main au "hippie" de la place qui termine un cendrier de terre glaise.



Quand elles ne sont pas à la bibliothèque ou à la salle de télévision, les jeunes filles s'en donnent à cœur joie dans la confection de coussins crochétés. Elles y excellent!



Le cuir repoussé? Quoi de plus intéressant pour ces jeunes garçons qui reçoivent les conseils de M. Constant Frappier, un des quinze éducateurs des Jardins Versailles.

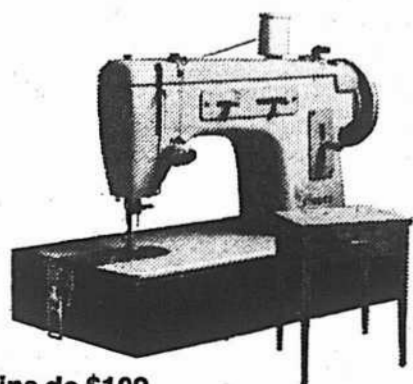
L'Association canadienne contre la dystrophie musculaire organise, entre autres, chaque année, une campagne de souscription dont la majeure partie des profits vont aux équipes de chercheurs des universités et des hôpitaux canadiens.

C'est donc cette année, à partir de demain et jusqu'au 15 novembre, que nous pourrions combattre la dystrophie musculaire en contribuant à la campagne de souscription. L'objectif québécois est de \$100,000, alors que l'objectif national s'élève à \$700,000.

Avez-vous du temps à donner?

Les pompiers du Canada, qui oeuvrent dans l'association depuis 1954, passeront de porte en porte dans certaines banlieues de Montréal, alors qu'un bon nombre d'étudiants feront de même le 2 novembre (à Côte-St-Luc et La-Clair) et le 9 novembre (à Ville-St-Laurent et à Pointe-Clair), entre 7h. p.m. et 9 h. 30 p.m. Des tireuses seront

VENTE SURBOUM SINGER



Pour moins de \$100, voici une portable Zigzag!

Pourquoi attendre? Avec ce modèle 217 vous pouvez commencer à faire vos robes dès aujourd'hui... et à économiser! Son point zigzag permet de faire les boutonnières ou de poser les boutons et les fermetures à glissière. Son réglage gradué de la tension évite les fausses manoeuvres. Ses marches avant et arrière ajustables et son mécanisme sans vibration en font une machine agréable et facile. C'est une grande aubaine que Singer vous offre à un prix Surboum!

SEULEMENT 98⁸⁸

Avec omllette 830.

Et pour un petit \$30 de plus vous pouvez avoir un meuble Sherbrooke en lamifié anti-érayures, couleur noyer. (Pas de mallette en cas d'achat).

DEMONSTRATIONS GRATUITES A LA MAISON
Commandes téléphoniques acceptées. Payable sur livraison
Pour plus de détails communiquez avec le dépositaire le plus près de chez vous en consultant les pages jaunes.

Utilisez le plan de crédit SINGER. C'est si facile avec SINGER.

CENTRES SINGER

*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Limitée.



Il n'y a pas de mots pour décrire son goût merveilleux!

R.A.Q. No. 534-C 534-G
13 oz. 25 oz.
\$1.20 \$1.95

Le superbe vin rosé et pétillant de Portugal

FAÍSCA

Reitman's
LE MAGASIN DES FEMMES ÉLÉGANTES

ANGÉLIQUE par Soutien-gorge magnifique en délicate dentelle, avec dos et côtés en Lycra extensible. Blanc seulement. Goussets 34-38 B & C. 7.50
Goussets D aussi disponibles. 8.50

NON ILLUSTRÉ
Ce même style est aussi disponible en goussets coussinés fibre. 32-34 A et 32-36 B. Blanc seulement. 6.50

DISPONIBLES DANS LA PLUPART DE NOS MAGASINS.

PLUS DE 240 MAGASINS, D'UN OcéAN À L'AUTRE, POUR MIEUX VOUS SERVIR IL Y EN A UN PRÈS DE CHEZ VOUS

Alexandra introduira la midi en Amérique du Sud

LONDRES (UPI) — La princesse Alexandra, cousine de la reine Elizabeth, introduira la midi en Amérique du Sud le mois prochain quand elle inaugurerà l'exposition industrielle britannique à Buenos Aires. Cette fonction officielle lui donnera la chance de visiter ce pays qu'elle désirait connaître depuis longtemps.

Tout comme la reine, la princesse Alexandra est une excellente écuyère reconnue pour aimer tous les sports qui se pratiquent au grand air, mais elle est également classée parmi les femmes les plus élégantes du monde.

Alexandra mesure cinq pieds huit pouces, étant très mince, elle est un sujet tout désigné pour porter la midi. Les chapeaux qu'elle choisit pour aller avec ces tailleurs ou manteaux ont été créés tout exprès et sont généralement du genre cloche.

Sa garde-robe est choisie avec soin chez les jeunes couturiers britanniques. La princesse aime les tons chauds spécialement le vert émeraude qui convient tout à fait à son teint clair, à ses yeux noisettes et à ses cheveux bruns.

Les capes si à la mode à Londres et à Paris ont un attrait tout particulier pour Alexandra. Pour son séjour en Amérique du Sud elle emportera entre autres une cape en velours bleu nuit descendant à la cheville.

Un mariage heureux

La princesse est mariée à Angus Ogilvy, frère du comte de Airlie, qui l'accompagnera dans ce voyage. Il est un homme d'affaires au cœur de la ville de Londres et est président de plusieurs compagnies importantes.

Le couple a deux enfants. James Ogilvy aura sept ans en février prochain et reçoit son instruction en

même temps que le plus jeune fils de la reine, à la classe royale de Buckingham Palace. Marina Ogilvy a quatre ans. Ce prénom lui a été donné en souvenir de la mère d'Alexandra, la princesse Marina de Grèce, une beauté internationale.

Le père de la princesse Alexandra, le duc de Kent, le plus jeune fils du roi George V et frère du duc de Windsor, fut tué dans un accident d'avion au cours de la dernière guerre mondiale, en 1942.

La princesse Alexandra vit avec son mari dans un grand cottage en banlieue de Londres. C'est un mariage qu'on dit très heureux. Le couple aime passer des fins de semaine familiales, jouant aux échecs, écoutant des disques et recevant des amis intimes à l'occasion. La princesse aura trente-quatre ans à Noël, son deuxième prénom est Christabel.

Ne pas profiter de l'apport féminin est une perte de nos ressources humaines

— le sénateur Cameron

OTTAWA (PC) — En accueillant les deux femmes sénateurs nouvellement élues à

Ottawa, le sénateur Donald Cameron a déclaré avoir la conviction que le fait de ne

pas profiter davantage de l'apport féminin dans la vie publique, constitue une perte

de nos ressources humaines. Les deux nouvelles sénateurs féminines, portant à six

le nombre de femmes parmi les 102 membres à la Chambre, sont Mmes Thérèse Casgrain, de Québec, et A.E. Heath, de Colombie-Britannique.

Le sénateur Cameron a cité de nombreux extraits tirés du livre de Kate Millett, "Sexual Politics", indiquant qu'aux Etats-Unis les femmes reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, que les possibilités d'emplois ne sont pas aussi favorables, et que les femmes assument rarement des postes dans la vie publique.

La situation aux Etats-Unis, a dit le sénateur, peut se comparer à celle du Canada.

C'est ainsi qu'à la Chambre des communes, il n'y a qu'une seule femme, Grace MacInnis, députée néo-démocrate pour la circonscription de Vancouver-Kingsway.

Sans vouloir prendre la Russie comme exemple, a déclaré le sénateur Cameron, il est intéressant de rappeler qu'au début des années 1960, la représentation féminine parmi les médecins était de 54 pour cent, et l'on comptait également un grand nombre de femmes ingénieurs.

En visitant la fabrique Skoda à Pilsen, en Tchécoslovaquie, M. Cameron avait noté que les appareils de levage de cent tonnes, étaient manoeuvrés par des femmes.

Il a terminé son allocution en disant que les femmes sénateurs, au cours des années, ont constitué un groupe éminent, tout à l'honneur des Canadiens.

Les quatre autres femmes membres du Sénat sont Mmes Muriel Fergusson, du Nouveau-Brunswick, Jolie Quart, du Québec, Florence Elsie Inman, de l'Île du Prince-Edouard, et Mary Kinnear, de l'Ontario.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Au bénéfice du Concours international

Le comité féminin du Concours international de Montréal avait organisé une soirée-bénéfice à Blue Bonnets. Sur la photo prise à l'issue de la 11e course, en présence du cheval gagnant qui a reçu une couverture souvenir, de gauche à

droite, le juge Jacques Vadboncoeur, Madame Cécile Richard, le conducteur Marcel Dostie, Mlle Monique Marcil, directeur du Concours international de Montréal et M. Florian Marcil.

Cessez de lécher des timbres et participez aux décisions, mesdames!

SAN FRANCISCO (PA) — La prochaine étape du mouvement d'émancipation féminine consistera à donner aux femmes un rôle plus important dans les partis politiques, au niveau où se prennent les décisions.

C'est ce qu'a déclaré Aileen C. Hernandez, qui a succédé à Betty Friedan, en mars dernier, à la tête de la National

Organization for Women. Elle a ajouté que les Démocrates et les Républicains ont relégué les femmes au rôle de "ménagères du parti", oubliant celui où se fait la politique.

"Elles lèchent les timbres et les enveloppes, postent les lettres et voient à ce que les tables soient bien mises quand il y a un dîner," dit-elle au cours d'une interview.

C'est pourquoi Mme Hernandez a décidé de s'opposer aux sections féminines dans les partis, mais avant de les abolir, elle pense qu'il convient d'en profiter pour faire entendre la voix des femmes en vue d'obtenir une législation en leur faveur et voir des candidates féminines briguer les postes importants.

Pour Mme Hernandez, une noire qui est conseillère en affaires urbaines, l'effort de mobiliser les femmes comme force politique de frappe dans tous les partis, est une des façons de son mouvement de faire campagne pour l'entier engagement de la femme dans tous les aspects de la société.



16/6photo UPI

L'Halloween devient la journée de l'UNICEF

A la Maison Blanche Julie Nixon Eisenhower a reçu un groupe d'enfants qui se préparent à fêter l'Halloween en pensant à tous les enfants moins favorisés de l'univers. En effet, depuis plusieurs années déjà, à travers le monde,

les enfants ce soir-là présentent la tiellire symbolique orange de l'UNICEF. Tous les sous amassés sont envoyés à cet organisme qui en fait profiter les enfants du tiers monde.



M. Emile Marsan

invite sa clientèle à venir le rencontrer pour voir les nouvelles créations de cette année, aux ateliers Georges Pouliot, manufacturier de fourrures, 4435 De La Roche, 527-8664.

Championnat des ouvreurs d'huîtres

Le championnat provincial des ouvreurs d'huîtres (écailleurs) de la province de Qué-

bec aura lieu le samedi, 31 octobre, dans la grande salle du Palais du Commerce. Le grand public est invité à cette manifestation.

Notre chroniqueuse gastronomique, Mme Françoise Kayler, sera parmi les membres du jury que présidera l'actuel champion canadien, M Edmond Gervais. Les autres membres de ce jury dont la mission est de couronner le champion provincial, sont: M. Jacques Raynaud, champion canadien pour l'année 1968, le maire Edouard Rivest de la ville de Montréal-Est, Me Raymond Daoust, M. Alex Godineau, M. Rolland Gagné, M. Lambert Mayer, directeur des relations publiques d'Air France, M. Réal Marleau, président et directeur général des Huîtres Océannes, M. Bill Wong, restaurateur, et M. Claude Mouton, de CKAC.

A cause du climat qui afflige la métropole et la province, le ministre du Tourisme, l'honorable Claire Kirkland-Casgrain, s'est vue dans la pénible obligation de décliner l'invitation.

DUR D'OREILLE ?

Venez absolument aujourd'hui pour une

Démonstration d'appareils auditifs

Beltone

"Si votre ouïe est affaiblie Beltone vous aidera"

Des conseillers en appareils auditifs seront là pour vous aider

Les jours de démonstration, les personnes portant un appareil auditif pourront bénéficier d'UN RABAIS DE 50% sur les piles.

Appareils auditifs Beltone. Au cinquième — Rayon 106 — Centre-ville.

Storgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Demain matin de 9h30 à 10h Jacques Motenay et l'abbé Jean-Guy Dubuc seront au côté du soleil

CKAC 73

UNE STATION TELEVEDA



Oui!

C'est le début d'un temps nouveau à la Place Bonaventure!

Du changement pour le mieux. Venez voir.

BAR BOCCACCIO

Des cocktails à votre envie. Boccaccio est tout à fait unique. Rien ne soutient la comparaison. Ambiance formidable, dans le goût méditerranéen. Quant à la cuisine, quelques exemples: Crepes Nantua. Pate en croûte à la Boccaccio... hummm... un délice! Le soir de 5 à 7, du lundi

Les Single Swingers

de 8h à 11h

du matin

au vendredi, vous pouvez offrir une consommation à votre jolie blonde pour la modique somme de 69c.

Louis Leroux, de 4h à 8h du soir

PAPA DAN'S

RESTAURANT ET BAR

Si vous vous imaginez que la bonne cuisine gastronomique se perd, venez donc vous remettre dans le coup! Et déguster un petit vin dont vous nous direz des nouvelles! Votre portefeuille n'en souffrira guère non plus. Attractions? Bien sûr! Chez Papa DAN, vous trouverez une ambiance sympathique. Laissez-vous donc tenter

Du mardi au dimanche de 11h à 11h30
Louis Bannet, 1141 Avenue de la Montagne, Montréal, Québec H3G 1M5

bouf bouf

Si vous n'avez que le temps de manger en coup de vent Bouf Bouf est là pour un coup. Bonne cuisine. Service en quatrième vitesse.

Tout cela vient de s'ouvrir à la Place Bonaventure.

Soyez parmi les premiers. Laissez-vous guider par votre appétit.

Parc de stationnement couvert.

De préférence, faites retenir votre table: Papa Dan's 878-4569 / Bar Boccaccio 878-1492

vos horoscopes

LES ENFANTS NES CE JOUR sont remarquablement doués, pleins de logique et d'intuition. Leur état mental est très favorable, alliant la raison la plus lucide et l'intuition la plus vive. Ils s'efforcent de ne pas décevoir l'être qu'ils aiment et savent prendre une décision au moment venu. Ils ne se laissent pas dépasser par les événements et les réflexions déprimantes; ils poursuivent leur chemin sans regarder en arrière.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL
BELIER
Ne vous déprimez pas si le monde vous semble aller au

ralenti. Vous avez besoin d'un peu de sommeil. C'est peut-être vous qui êtes allé un peu vite. Ne vous gênez pas pour prendre une décision concernant un ami.

DU 21 AVRIL AU 20 MAI
TAUREAU
Bon temps pour faire avancer vos affaires d'argent. Vous devez soigner votre apparence. Occupez-vous des vêtements. Vous avez tendance à les oublier un peu. Rapprochez-vous de votre milieu et vous trouverez d'agréables moments.

DU 21 MAI AU 21 JUIN
GEMEAUX
Recherchez certains détails qui manquent pour bien fonder votre projet. Ne pensez pas seulement. Agissez. Ne perdez pas confiance en vous. Si vous avez besoin de conseils n'hésitez pas à en demander.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET
CANCER
Vos plans n'attirent pas tout le monde. Ne considérez pas seulement votre point de vue. Il y a tout un côté de votre problème qui vous échappe. Portez une attention spéciale aux problèmes familiaux et monétaires.

DU 23 JUILLET AU 23 AOUT
LION
Vous aurez avantage à régler maintenant un problème ardu. Il risque de grossir et prendre des proportions énormes. Vous devez reconsidérer vos positions. Ne laissez pas tomber vos promesses à autrui. Evitez de vous décevoir vous-même.

DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE
VIERGE
Insistez sur les activités sociales et professionnelles. Pos-

sibilités de revenus dus à un plan de longue date et à une correspondance assidue. Votre famille vous fera de bonnes suggestions. Sachez la reconnaître.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE
BALANCE
Analysez vos besoins. Evitez les extravagances. Soyez pratique dans les questions d'éducation. Ajoutez à votre savoir par la lecture, les rencontres ou les discussions amicales. Allez de l'avant, ne vous découragez pas.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE
SCORPION
Creusez les régions inconnues. Ne craignez pas l'aventure où qu'elle vous mène. Vous y gagnerez et vous ouvrirez l'esprit, à faire montre de curiosité intellectuelle. Possibilités de nouvelles amitiés, d'affaires légales.

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE
SAGITTAIRE
Recherchez l'harmonie dans votre foyer. Sachez reconnaître vos torts. Rejetez votre fausse fierté. On vous sera reconnaissant de conserver la bonne entente. Appliquez-vous avec acharnement à vos travaux journaliers.

DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER
CAPRICORNE
Vous y gagnerez en améliorant certains services. Acceptez les nouvelles suggestions. Evitez les extrêmes. Soyez amical plutôt qu'ultra-sensitif. Rappelez-vous de prendre soin de votre santé. Votre système nerveux a besoin de repos.

Les secrets de polichinelle

planés par Lyse Rossignol collaboration spéciale

Un autre aide-mémoire...

tion, et ferez un tableau amusant. Tout à côté, collez un bloc de papier et un crayon. Une chose vous vient en tête pour mercredi? Aussitôt vous l'inscrivez et vous passez la note sous la pince. Vous dites "Un agenda c'est bien plus pratique"? Oui, mais, souvent cet agenda, les autres membres de la famille s'en servent et au

Un truc facile

Il suffisait tout simplement d'y penser... Vous avez toujours des ennuis à trouver l'interrupteur électrique dans la nuit? Peinturez-le tout simplement avec un peu de peinture phosphorescente que vous trouvez dans les magasins de matériel d'artistes ou au rayon de la peinture des quincailleries. Cette peinture se vend en très petit contenant.

Nixon et les femmes

CHICAGO (PA) — Le président Nixon a déclaré à un groupe de femmes qui l'ont accueilli à son arrivée à Chicago: "J'aime qu'une femme soit une femme". Il faisait allusion au mouvement d'émancipation féminine. Le sujet est venu sur le tapis quand ces dames, qui participaient à une conférence de la Junior League, l'ont invité au petit déjeuner. Elles ont ajouté qu'elles représentaient plusieurs milliers de femmes à travers tout le pays. "Women's Lib"? a demandé le président. "Non," ont-elles répondu. "C'est bien. J'aime qu'une femme soit une femme."

DU 21 JANVIER AU 19 FEVER
VERSEAU
Partagez votre savoir et vos problèmes. Parlez-en avec vos associés les plus fiables. Réalisez qu'on ne peut pas s'attendre à ce que vous sachiez tout. Evitez de voir les gens de la méthode arrière. Ils ne sauraient que vous démolir.

DU 20 FEVRIER AU 20 MARS
POISSONS
Servez-vous de votre sens des responsabilités et vos problèmes seront plus légers face aux autres. Vous trouverez des solutions inévitables, mais vous vous en félicitez plus tard. Occupez-vous d'un ami dans le besoin.

Un autre champion grâce aux carreaux Place 'n Press Excelon d'Armstrong.



"N'importe qui peut poser ces carreaux encollés," déclare Pierre Fortin, notre nouveau champion. "En une heure et demie, j'ai couvert un plancher de 9 x 12 pieds".

Les carreaux Place 'n Press Excelon d'Armstrong sont les plus faciles à poser qu'on ait jamais vus. Il suffit de les mettre en place et de presser, car ils sont encollés. Travail soigné... en un clin d'oeil!

Vous n'avez plus d'excuse pour ne pas couvrir votre plancher de carreaux

Grâce à ces carreaux encollés, même le moins doué des bricoleurs peut faire un travail d'expert. Vous pouvez commencer, vous arrêter pour regarder une émission de TV, puis reprendre le travail sans crainte de laisser des pistes de colle un peu partout.

Les carreaux Place 'n Press Excelon se posent sur tout

Pas besoin d'enlever le vieux revêtement. Les carreaux encollés se posent sur le vieux linoléum ou directement sur la plupart des planchers en béton des sous-sols sans qu'il faille préparer des sous-planchers coûteux. A vrai dire, ces carreaux conviennent à toute surface à condition qu'elle soit bien plane.

Ravivez le décor des pièces ternes
Imaginez un peu l'effet d'un beau carrelage de style espagnol en vert, blanc

ou beige... Ou encore une parfaite imitation de marbre ou de vieille pierre.

Ces attrayants carrelages donneront à toutes vos pièces un cachet particulier.

Improviser avec le surplus de carreaux Place 'n Press

Les carreaux encollés se taillent facilement avec des ciseaux ordinaires. S'il vous en reste, couvrez-en une table, des tablettes ou des intérieurs d'armoires ou de tiroirs.

Fabriqués de vinyle Armstrong

Les carreaux encollés sont fabriqués avec les vinyles Armstrong qui n'exigent qu'un minimum d'entretien. Leur surface est dure et non poreuse. L'éclat de la couleur semble vraiment émaner



du plancher. Résistants à la plupart des taches et des marques, ces carreaux ont rarement besoin d'être cirés.

Participez aujourd'hui au "concours de pose des carreaux" Place 'n Press Excelon

Les carreaux encollés se posent si facilement que c'en est un jeu! Enrolez toute la famille et voyez combien de carreaux vous pouvez poser en 10 minutes. Allez-y à tour de rôle. Papa fera-t-il mieux que maman? Laissez les enfants essayer! Il est possible de battre le record de Pierre Fortin, vous savez.

Les carreaux Place 'n Press sont disponibles en paquet de 9 tuiles (1 verge carrée) et en boîte de 45 tuiles (5 verges carrées).



PLACE 'n PRESS Le carrelage devient un plaisir avec les carreaux encollés Place 'n Press.

EN VENTE CHEZ LES MARCHANDS SUIVANTS

ALARIE & RICHER INC. 277 Villersay, 763-3907 273-6122	GEORGES ALEPINS ST-LAURENT LTEE 903, boul. Décarie, Ville St-Laurent, 747 4734	GOINEAU & BOUSQUET Centre de construction et de rénovation 164, boul. des Laurentides, Pont-Viau 667-9770	RENE JOLY FLOOR COVERING ENRG 637-5227 1195, Notre-Dame, Lachine
LANGEVIN & FOREST LTEE 4570 Henri-Julien Montréal — 849-7547	ROBERT TAPIS & PRELARTS 4577 St-Laurent, Montréal 845-1520	ROY & FILS LTEE 3399 est, Métropolitain Montréal 725-4745	RYAN PAINT LTEE 457 Victoria, St-Lambert 671-7295 1732 Dollard, Villa Lasalle 363-5500
VALIQUETTE LTEE 478 boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval 667-6150			

VENTE SURBOUM SINGER

\$100 de moins! C'est le moment ou jamais d'acquérir cette machine Golden Touch and Sew* Deluxe Zigzag!

Pour vous en convaincre, jetez un oeil sur quelques unes des 32 particularités de ce modèle 640. Canette presse-bouton, dispositif à boutonnières professionnel, système de faufilure rapide, cames Fashion* incorporées interchangeables (pour faire toutes sortes de points), et même enfile-aiguille presse-bouton. Perfectionnée, commode, solide et à bon prix, voilà pourquoi il faut ne pas la laisser passer.

\$100 DE MOINS!

DEMONSTRATIONS GRATUITES A LA MAISON.
Commandes téléphoniques acceptées. Payable sur livraison.
Pour plus de détails, communiquez avec le dépositaire le plus près de chez vous en consultant les pages jaunes.

Utilisez le plan de crédit Singer. C'est si facile avec Singer.

CENTRES SINGER

*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Limitée.

Des mamans professeurs

TORONTO (PC) — Des mères torontoises ont pris en main l'éducation de leurs enfants ayant des problèmes d'apprentissage.

Après avoir qualifié de "garderie de luxe" les classes de la commission scolaire, elles ont décidé de donner aux élèves âgés de 13 à 17 ans, plus de leçons de lecture, d'écriture, d'histoire, et moins de randonnées dans les champs. Pour financer leur projet,

TROUVEZ votre occasion dans les PETITES ANNONCES de la presse plus de UN MILLION d'AUBAINES par année

PU-1-AC-50-1-J-50

Service militaire pour les femmes

COLUMBUS, Ohio (UPI) — On pourrait faire avancer la cause de l'égalité d'emploi pour les femmes si le service militaire était obligatoire pour elles, affirme la seule femme instructeur de l'aviation américaine.

La capitaine Rosetta A. Armour, qui enseigne à l'université de l'Etat de l'Ohio, a déclaré que la conscription des femmes "ferait tomber les clichés et aiderait à changer l'attitude des hommes à l'égard des femmes."

SKI-DOO RAMA

KRAFT

SUR LES ONDES DE CJMS MONTREAL 1280

LES PRODUITS PARTICIPANTS SONT: LES NOUVELLES SAUCES A SPAGHETTI KRAFT ET LA MARGARINE PARKAY DE KRAFT. EN COLLABORATION AVEC la presse

DU 21 SEPTEMBRE 70 AU 31 DECEMBRE 70, un grand total de 15 MOTO NEIGES SKI-DOO

1 MOTEIGNE SKI-DOO ELAN PAR SEMAINE PENDANT 12 SEMAINES

GRAND PRIX DES MOTEIGNES SKI-DOO POUR LA FAMILLE

1. Ce concours est accessible à tous les résidents du Canada âgés de 18 ans ou plus à l'exception des employés de Kraft Foods Limited, de ses compagnies affiliées et agences de publicité, des co-concurrents, des membres du jury de sélection et de leur famille.

2. Inscrire, vers nom, adresse, province et numéro de téléphone sur le coupon de participation OU tirer un morceau de papier de 3" x 5" et faire parvenir, accompagné du panneau avec triangle jaune d'un échantillon de Margarine PARKAY de Kraft et d'une étiquette d'une des Nouvelles Saucés à Spaghetti de KRAFT, ou d'un bocal, OU de deux morceaux de papier de 3" x 5" sur lesquels vous avez inscrit KRAFT FOODS LIMITED et le nom des deux produits ci-haut mentionnés à la station radiophonique de votre région, de cette façon:

SKI-DOO RAMA KRAFT
Case Postale 4000 CJMS - Montréal

Participez autant de fois que vous désirez en ayant soin de faire parvenir vos instructions dans des enveloppes séparées. Un seul prix par famille.

3. Un prix par semaine pendant 12 semaines soit:

Une (1) motoneige Ski-Doo Elan par semaine pendant 12 semaines. Un (1) Grand Prix à la fin du concours, soit une motoneige Ski-Doo pour la famille, une (1) motoneige Ski-Doo TNT pour papa, une (1) motoneige Ski-Doo Nordie pour maman, une (1) motoneige Ski-Doo Elan et un (1) traîneau Ski-Boose pour les enfants, OU un prix de consolation de \$300.00 est décerné par chacune des stations radiophoniques du RESEAU RADIO-MUTUEL de CJMS, CJRS, CJRC, CJTR, CJRP.

4. Le concours débute le 21 septembre 1970, il y aura 13 tirages pendant le concours. Le premier, prenant place jeudi le 2 octobre 1970 et les autres, tous les jeudis de chaque semaine jusqu'au 31 décembre 1970, date du tirage du Grand Prix. Les tirages se feront à même le courrier effectivement reçu et accumulé avant midi, jour du tirage. Les tirages se feront de la façon suivante: une (1) lettre sera piquée à même le courrier de chacune des 5 stations du réseau Radiomutuel et le concurrent Ski-Doo Elan OU un des quatre prix de consolation de \$300.00. Les personnes choisies doivent répondre à une question d'habileté dans un temps limité afin de se mériter leur prix.

5. Le concours se termine jeudi le 31 décembre 1970 et les formules de participation pour le dernier tirage doivent être reçues avant midi, le 31 décembre 1970.

6. Toutes les formules de participation deviennent la propriété du Réseau Radiomutuel, qui ne correspondra avec aucun autre participant que les gagnants et qui se réserve le droit de publier les noms et adresses de ces derniers. Les décisions des juges seront sans appel. On devra accepter les prix tels qu'ils auront été décernés et toute substitution ne sera permise.

7. Afin d'obtenir une liste des gagnants, veuillez envoyer une enveloppe affranchie à votre nom à: SKI-DOO RAMA Radiomutuel, 1700, rue Berri, Montréal 132, Qué. Ces demandes doivent être faites dans les six (6) mois suivant le dernier tirage.

8. Ce concours est sujet aux lois et règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et d'offrir est nul et non avenu.

*T.M. Bombardier Ltd.

LISEZ BIEN LES REGLEMENTS.
SKI-DOO RAMA KRAFT
CJMS, C.P. 4000, MONTREAL 132, P.Q.

Nom.....
Adresse.....
Ville.....Tel.....

Des ex-clients d'Industrial Motor témoignent contre Pierre Trudeau

par Conrad BERNIER

Le procès de Pierre Trudeau — celui-ci est accusé de fraudes, de conspiration pour commettre des fraudes, et de publicité mensongère dans un quotidien de Montréal — est

Quatre d'entre eux ont, à tour de rôle, raconté au tribunal comment ils avaient mordu à une annonce publiée dans un quotidien du matin avant de confier leur automo-

trial Motor, rue Papineau, à Montréal.

"La transmission de mon auto faisait du bruit, a dit Marcel Marceau. Je vois l'annonce d'Industrial Motor dans un quotidien du matin. J'appelle ces gens-là sans me poser la moindre question. J'explique sommairement le trouble de ma transmission automobile. On me rassure: "C'est pas grave! C'est une réparation qui vous coûtera entre \$65 et \$70."

chante publiée par Industrial Motor dans un quotidien du matin; ils ont mordu; ils ont cru aux diagnostics téléphoniques des experts en transmission d'Industrial Motor; puis, finalement, après avoir souffert de nombreux délais, ils ont payé "le gros prix" pour se retrouver avec des transmissions qui ronronnaient dangereusement et des moteurs qui claquaient de toutes leurs soupapes.

Me Michel Lamarre représentait l'accusé. Le procès de Pierre Trudeau reprendra cet après-midi, à 14 h. 30, en chambre 39.

les tribunaux



poursuivi, hier, en chambre 39, devant le juge Armand Couvrette, de la cour des sessions de la paix.

Entre 10 h. 30 et 16 h. 30, le procureur de la couronne, Me Marcel Beauchemin, a cité à la barre six témoins dont les dépositions précises et homogènes se rejoignent et se recourent implacablement.

bile à Industrial Motor et à ses experts en transmission.

Marcel Marceau, par exemple, n'a pas eu besoin de plus de quinze minutes pour décorer devant la cour l'aventure financière d'essai à la stresseuse qu'il a vécue, en mai 1968, en confiant sa voiture de marque Oldsmobile 63 aux mécaniciens experts d'Indus-

Une manière détournée d'avoir des "faveurs"

Un homme dans la quarantaine qui voulait obtenir certaines faveurs d'une jolie fille, aurait employé un moyen pour le moins détourné, ces jours derniers, pour réussir à décrocher ce qu'il convoitait.

Le motel n'étant loin ni du cimetière de l'est ni d'un établissement spécialisé dans la coupe et la vente des monuments funéraires, il en acheta un presto, et le fit installer aussi rapidement.

Selon la police, donc, Georges Lafond, qui demeure dans un motel de l'est de la ville, se mit à compaître fortement avec la jeune femme, qui venait tout juste de perdre sa mère.

Le malheur, c'est qu'il aurait payé la pierre tombale avec un chèque sans provision, et c'est pour cela qu'il a comparu devant le juge Armand Sylvestre, la maison Todorov et Bigras, ne prisant pas plus que de raison de participer aux aventures mi-galantes, mi-funébres de l'inculpé.

Il lui proposa donc de rendre un dernier hommage à cette dernière en allant placer sur sa tombe une épitaphe de pur granit qui porterait une inscription bien sentie, comme de bien entendu.

Qui nia toutefois toute culpabilité, et qui resta en prison, en raison de son dossier. Pas de super-galant homme, mais de fraudeur émérite.

Une balle pour faire cesser les étincelles

Par le temps qui court, tout le monde a les nerfs à fleur de peau, et on est facilement exacerbé à la moindre occasion.

atelier de soudure, et qu'on avait oublié de fermer la porte.

L'autre après-midi, dans son domicile de Longueuil, un résident de l'endroit tentait de lire son journal lorsqu'il s'en sentit empêché par le "grésillement" plus ou moins continu d'étincelles, provenant de l'autre côté de la rue.

Il sortit donc dire aux employés de le faire.

Mais ces derniers ripostèrent qu'ils attendaient un camion de livraison... et qu'ils ne le feraient pas.

Son malheur, c'était que l'édifice d'en face était occupé, au rez-de-chaussée, par un

C'est alors que, selon la police, M. Gérard Lachance aurait sorti sa .22 chargée... de balles blanches, et l'aurait épaulée dans la direction de l'atelier.

Et d'être traduit en Correctionnelle sous une accusation de "braquage d'arme à feu". Une accusation qu'il nia, et pour laquelle il subira son enquête préliminaire le 9 décembre prochain, son procureur étant occupé ailleurs, entre-temps.

Censure en Uruguay

MONTEVIDEO, Uruguay. (AFP) — Le ministère uruguayen de l'Intérieur a interdit hier la publication ou la diffusion de toute information relative aux activités des gué-Affaires extérieures, à aucune celles fournies par les communiqués officiels. Ces communiqués seront publiés deux fois par jour par les services de presse du ministère de l'Intérieur, de la police ou d'autres organismes gouvernementaux. Tout organe de presse qui ne se conformera pas à cette décision sera sévèrement sanctionné voire définitivement interdit.

Un vol de base de lampadaires

On vole de tout, un peu beaucoup, dans la métropole, de nos jours.

Et c'est ainsi qu'un jeune employé de la voirie provinciale a comparu en Correctionnelle, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir volé des... bases de lampadaires appartenant, comme de bien entendu, au gouvernement de la province.

Elles étaient d'aluminium, selon l'accusation, et elles valaient au bas métal, \$400.

Sa culpabilité niée, le prévenu est resté en liberté sur parole jusqu'à son enquête préliminaire, celle-ci étant ajournée à jeudi prochain.

PRETS sur ...
 • BIJOUX • DIAMANTS
 • Antiquités • Objets d'art
 Nous achetons et payons comptant
 Toutes transactions confidentielles.
Hoffman's
 1472, RUE PEEL

LEUR POULET, C'EST DU POULET... NOTRE POULET EST FANTASTIQUE!

TOMASSO POULET PLUS

PSST... nous faisons aussi la livraison

739-5555

LEADERSHIP EN INFORMATION



CKAC 73

UNE STATION TELEMEDIA

Enrichissez-vous à nos dépens!

Nos certificats de placement garanti vous rapportent 8 3/4%.

Un certificat de placement garanti du Trust Royal, c'est sûr. Pour vous. Et cela rapporte beaucoup d'argent. A vous. Par exemple, si vous déposez \$500 pendant 5 ans, nous nous débrouillons pour vous verser un intérêt de 8 3/4%. Tous les ans. Bon an, mal an. Même si l'indice économique descend une douzaine de fois pen-

dant cette période. Mais ne vous en faites pas. C'est notre métier de planifier pour vous! Alors, si vous voulez vous enrichir, faites-le à nos dépens! Cela nous fait plaisir de vous donner 8 3/4% d'intérêt. Tous les ans. Et de vous le verser semi-annuellement. Parlez-en à notre représentant.

630 ouest, boul. Dorchester 876-2676
 6991, rue Saint-Hubert 270-1137
 4145 ouest, rue Sherbrooke 876-2505

Trust Royal
 Biens administrés: plus de \$10 milliards.

73 ch 90 mi/h \$1889.*

Des chiffres, direz-vous!... mais au moment d'acheter une petite voiture, les chiffres ça compte!

Prenons par exemple, la Corolla de Toyota. Un robuste moteur de 73 ch, ayant une vitesse de croisière de 78 mi/h, qui peut pousser des pointes jusqu'à 91 mi/h, et ce, tout en faisant du 40 milles au gallon. Au total: performance.

Histoire de chiffres?... ce n'est pas tout!

De l'espace pour 4 personnes, 2 sièges-baquets inclina-

bles, essuie-glace à 2 vitesses, chaufferette 3-vitesses, ceintures de sécurité à trois points, transmission à 4 rapports synchronisés, et, sans frais supplémentaires, 10 autres extra.

Tout ça pour \$ 1889. Pas la peine d'avoir la bosse des maths pour faire les calculs: la Corolla, c'est une affaire! Les termes de l'addition Corolla: brillantes performances, luxe, sécurité et économie.

2 et 2 font 4; la Corolla, c'est aussi simple.

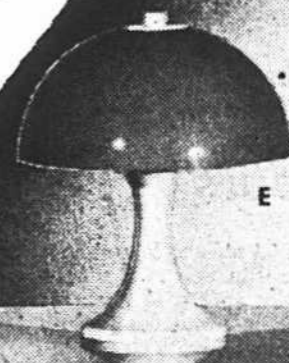
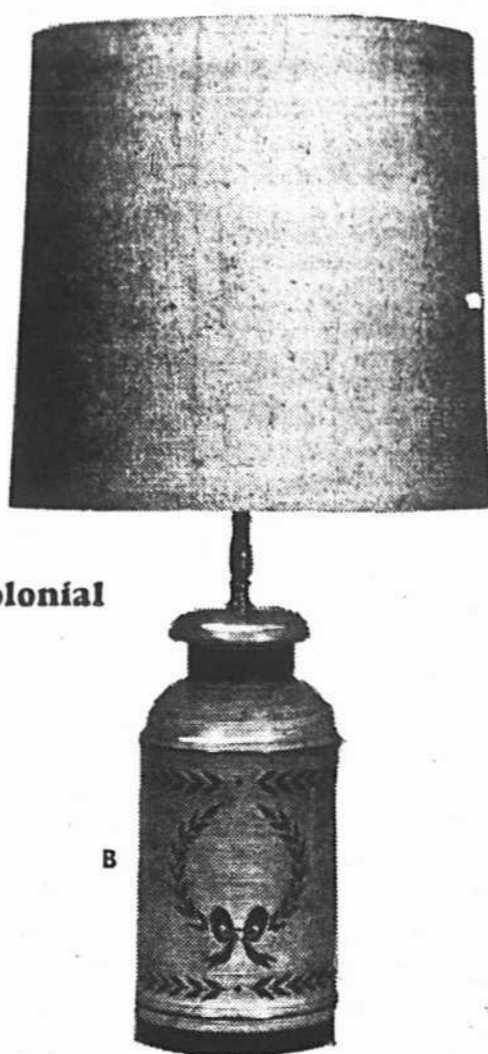
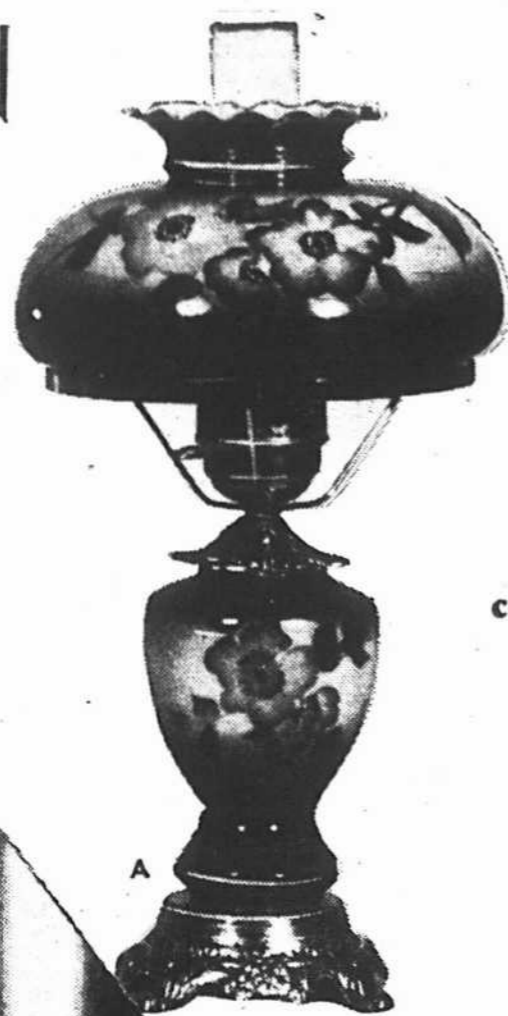


LA TOYOTA COROLLA

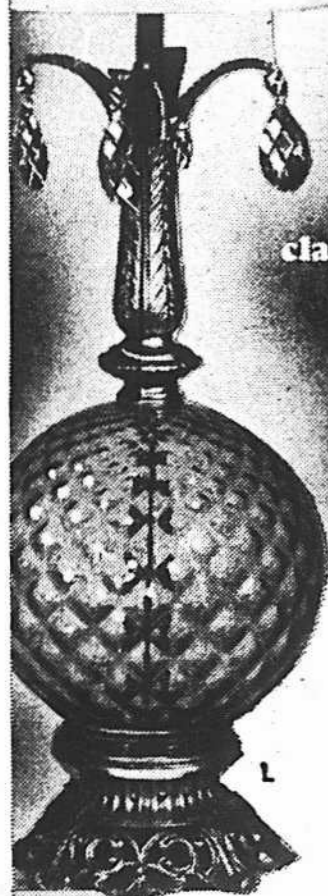
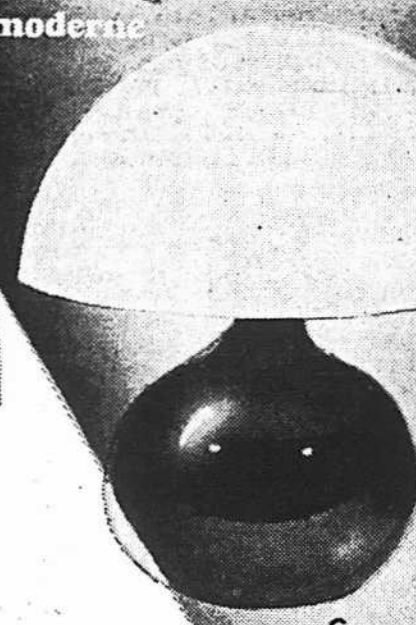
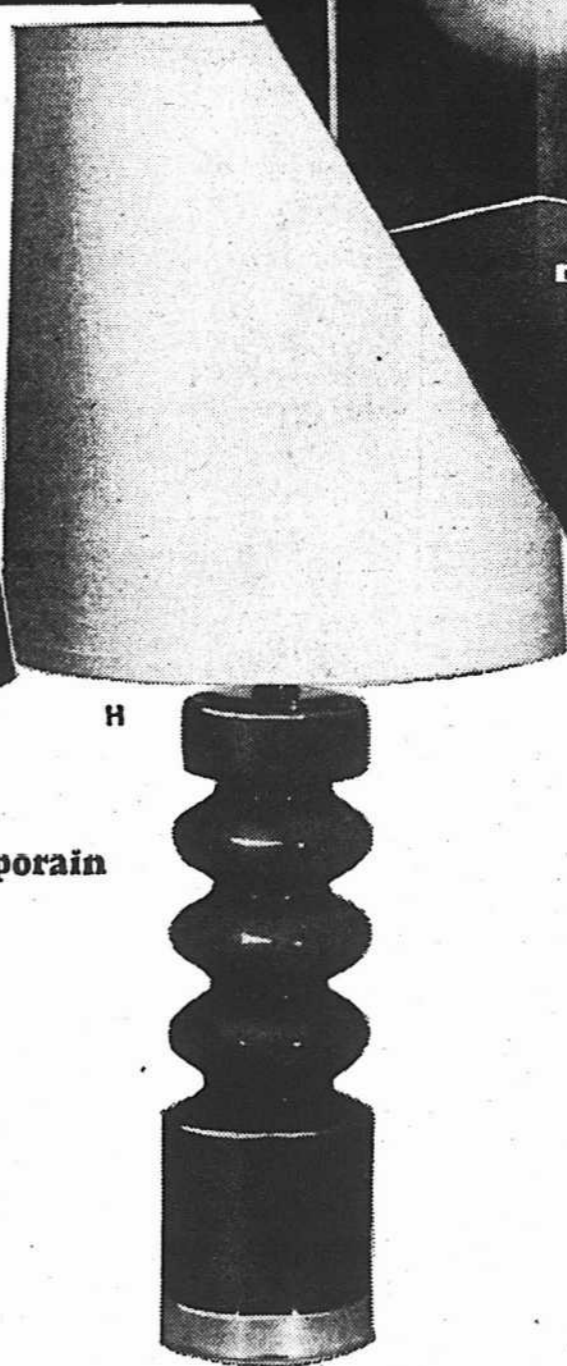
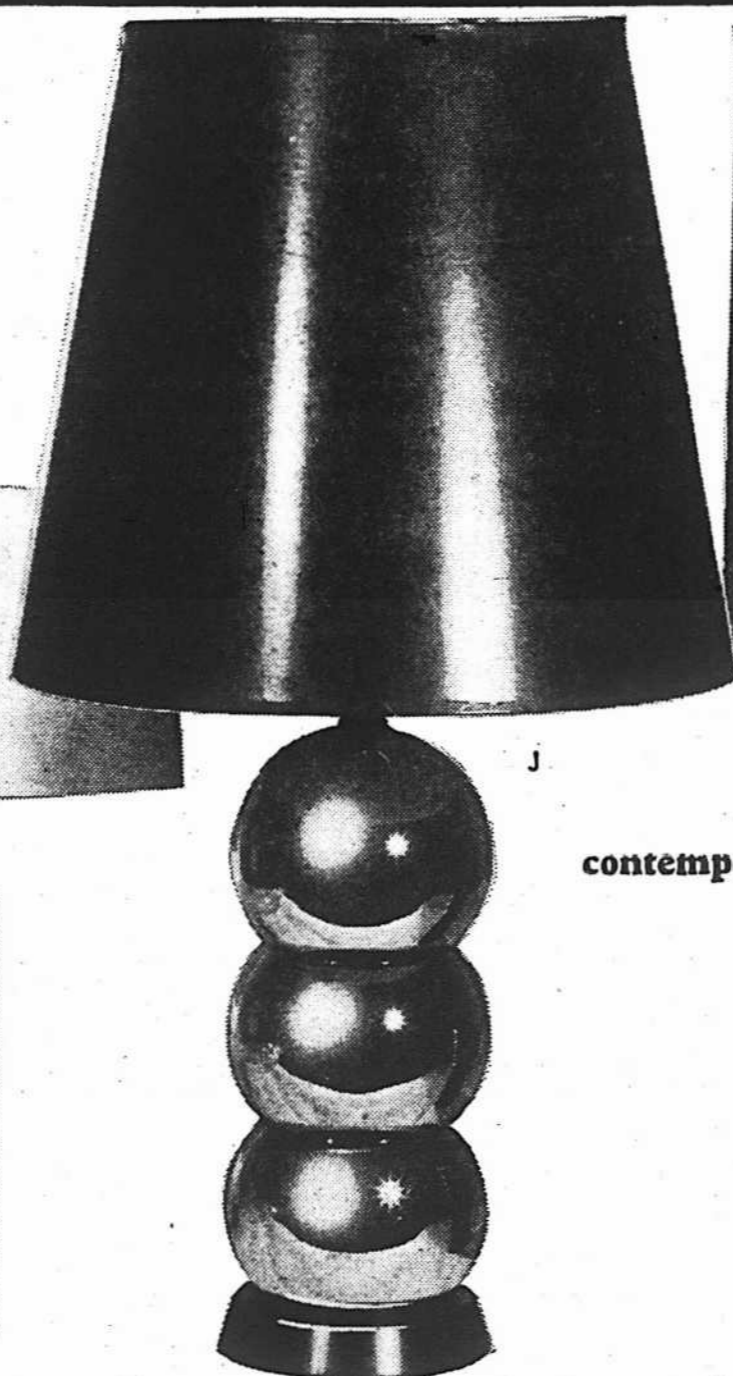
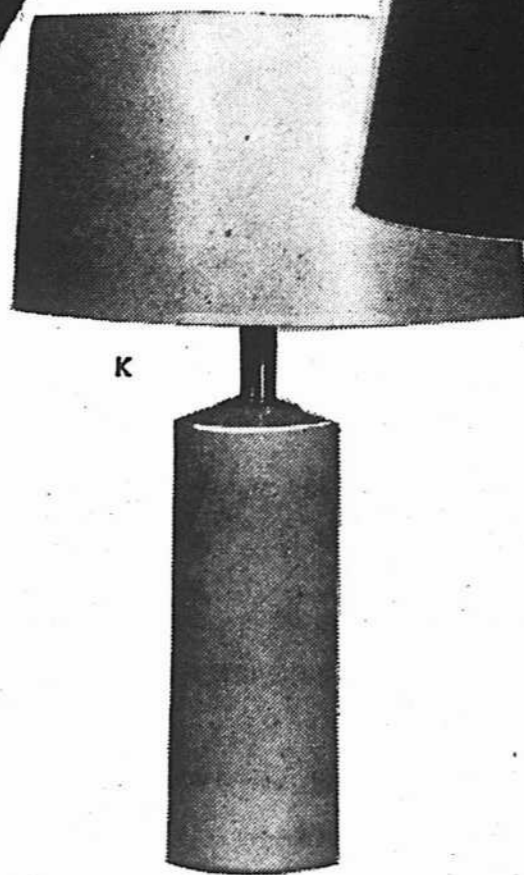
* Prix de détail suggéré f.a.b. à Montréal. Fret, immatriculation et taxes provinciales et locales en sus. Toyota possède un réseau commercial de vente et de service après-vente partout au Canada et dans le monde entier.

- | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|--|--|
| MONTREAL
Alix Automobile Inc.
6807 rue Delorimier
Tél.: 376-9191
Import Motors Corp.
1922 rue Ste-Catherine ouest
Tél.: 935-6352
Montréal CMI (1967) Ltd.
7144 Côte-des-Neiges
Tél.: 342-1080
Montreal-Nord Toyota Inc.
4847 Boul. Gouin est
Tél.: 321-1780
321-6540
Tessier Toyota Eng.
5600 Boul. Métropolitain est
St-Léonard
Tél.: 254-7505 | BANLIEUES DE MONTREAL
LACHINE
Spinelli Garage Ltée.
561 St-Joseph
Tél.: 637-3771
LAVAL
Bertrand Automobile Ltée.
4 boul. des Laurentides
Pont-Vin
Tél.: 667-0303
Dagnais Automobile Ltée.
3665 Boul. St-Martin
Chomedey
Tél.: 688-1916
LONGUEUIL
Import Motors Corp.
839 Boul. Taschereau
Tél.: 679-1890 | PIERREFONDS
Pierrefonds Toyota Ltd.
14250 Boul. Gouin ouest
Tél.: 626-2122
POINTE-AUX-TREMBLES
Notre Dame Automobile Eng.
11675 rue Notre-Dame est
Tél.: 645-7487
TERREBONNE
Garage L.G. Leveillé
501 Boul. Terrebonne
Tél.: 666-4117
VERDUN
N. Lesage Auto Ltée.
3478 Boul. Lasalle
Tél.: 769-3843 | RESTE DE LA PROVINCE
BEAUHARNOIS
Beauharnois Automobile Inc.
113 rue St-Laurent
Tél.: 429-4040
BELOIL
Réal Boucher Automobile Eng.
Route 41
555 Boul. Laurier
McMasterville
Tél.: 467-0229
DRUMMONDVILLE
Gougeon Automobiles Ltd.
950 Boul. St-Joseph
Tél.: 478-2233
FARNHAM
Lague Automobiles Ltée
1160 rue Principale
Tél.: 293-5363 | JOLIETTE
Normand Roy Marine Inc.
555 Boul. Barrette
Tél.: 753-7903/756-4824
HUDSON
Norfolk Enterprises Co. Ltd.
103, rue Main
Tél.: 236-5324
LACHUTE
Campbell & MacDonald
Motor Sales Ltd.
Route 41
Tél.: 562-6662
562-5754
LOUISEVILLE
Gellinas Automobile Eng.
161 Est Boul. St-Laurent
Tél.: 228-3100 | REPENTIGNY
Barnabé & Campbell Autos Inc.
142 Notre-Dame
Tél.: 581-3540
ST-HYACINTHE
Autoka Inc.
600 rue St. Louis
773-0401
ST-JEAN
Garage Garard Brodeur Eng.
720 rue St-Jacques
Tél.: 346-9777
ST-JEROME
Les Agences Kyoto Ltée.
1150 Boul. des Laurentides
St-Antoine
Tél.: 432-9525 | ST-NORBERT
Garage Rejean Laporte
St-Norbert (Co. Berthier)
Tél.: 836-3531
TRACY
Garage Leo Messier et Fils Inc.
4500 Route Marie-Victorin
Tél.: 742-5955
VALLEYFIELD
Couillard Automobile Eng.
460 Chemin Laroque
Tél.: 373-0850
VICTORIAVILLE
Laurier Toyota Eng.
191 rue Laurier
Tél.: 758-8599 |
|---|---|--|---|---|--|--|

EATON



Chez EATON, on trouve tous genres de LUMINAIRES



classique

contemporain

moderne

Le septième étage chez EATON est constellé de lumières... parce qu'illuminé par tous genres de luminaires! Moderne. Classique. Contemporain. Colonial. Quel que soit le décor où vous vivez, EATON saura l'éclairer d'une lampe appropriée. Sur cette page, seuls quelques modèles sont représentés. Rendez-vous chez EATON admirer notre vaste collection de luminaires et choisir les vôtres au plus tôt!

Colonial

- A. Lampe "tempête" de style victorien. Fond olive au motif peint fleur. Hauteur 23". **50.00**
- B. Lampe "cruche" de ton havane au motif de feuille brun. Abat-jour de gros canevas. Haut. 31". **25.00**
- C. Lampe de bois érable au fini "Vilas" avec abat-jour de gros canevas rouge ou naturel. **25.00**

Moderne

- D. Cylindre de plastique très décoratif. 32" de hauteur à base bleu ou rouge. **35.00**
- E. Lampe en forme de champignon de 10" de hauteur en bleu, vert, jaune, rouge, orange ou blanc. **15.95**
- F. Table d'appoint de 18 1/2" de hauteur avec globe illuminé de 8". Dans les tons clair, ambre ou fumée. **70.00**
- G. Lampe à base céramique et dôme de plastique de 14" de hauteur. Rouge et rouge, noir et blanc ou bleu roi et blanc. **35.00**

Contemporain

- H. Lampe de céramique de tons tangerine, citron, bleu, ébène, olive ou blanc avec abat-jour clair. Hauteur 32 1/2". **40.00**
- J. Lampe à base au fini chrome avec abat-jour noir. 32" de hauteur. **45.00**
- K. Lampe à base de porcelaine blanche avec abat-jour de couleur. Ton orange, noir, jaune ou bleu foncé. Hauteur 24". **30.00**

Classique

- L. Verre et prismes de ton fumée ou ambre. Base au fini de ton or. Abat-jour blanc lavable. 38" de hauteur. **30.00**
- M. Base au fini ton or sur "assise" noir, rouge ou vert à peine perceptible. Abat-jour lame argentée. 39" de hauteur. **35.00**
- N. Jolie lampe au corps vert ou rouge accentué d'un dessin de feuille de ton or. Abat-jour blanc. 39" de hauteur. **25.00**

Ampoules en sus
Toutes les dimensions sont approximatives

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (septième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 377